GROUPE 9 HERBICIDE

SMOKE 540

Liquide Herbicide

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Nº D'HOMOLOGATION 33697 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, 540 grammes d'équivalent acide par litre, présent à l'état de sel de potassium

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

En cas d'urgence médicale (humains ou animaux), contacter Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou au 1-703-527-3887 (international).

CONTENU NET: 1 LITRES à 1000 LITRES

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
NOCIF EN CAS D'INGESTION.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.
PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements.
Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Portez un survêtement, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis, si l'application se fait à partir d'un habitacle fermé. Porter aussi des lunettes de protection ou un masque facial pendant le mélange et le chargement.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones d'habitation humaine ou domaines de l'activité humaine, tels que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de Croplife Canada à : www.croplife.ca

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

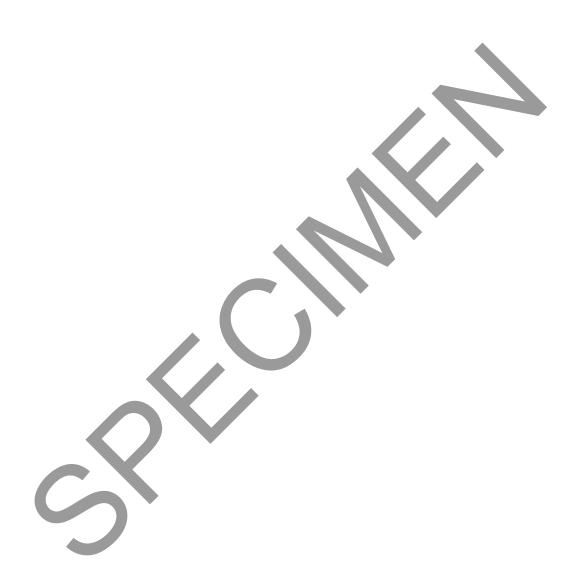
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.



RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier doublé de plastique. NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON DOUBLÉ (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Les réactions de ce produit et/ou de ses solutions à vaporiser avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux peut s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves s'il est exposé à une flamme nue, à une étincelle, à une torche de soudage, à une cigarette allumée ou à une autre source d'allumage.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler :

Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants non ouverts.

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Farmer's Business Network Canada, Inc.: 1-844-200-FARM (3276).

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. En cas de déversement mineur, absorber le produit répandu avec de l'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE

9

HERBICIDE

SMOKE 540

Liquide Herbicide

USAGE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

Nº D'HOMOLOGATION 33697 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, 540 grammes d'équivalent acide par litre, présent à l'état de sel de potassium

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

En cas d'urgence médicale (humains ou animaux), contacter Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), contacter CHEMTREC au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou au 1-703-527-3887 (international).

Farmer's Business Network Canada, Inc. PO Box 5607 High River, Alberta T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

(ENGLISH ON OTHER SIDE)

TABL		

Page(s)

1.0	DESCRII	PTION	l DU P	PRODUI

2.1	NUMÉROS D	E TÉLÉPHONE EN	CAS D'URGENCE

- 2.2 Information
- 3.1 MISES EN GARDE
- **3.2** Premiers soins
- **3.3** Renseignements toxicologiques
- **3.4** Mises en garde environnementales
- 3.5 Dangers chimiques ou physiques
- **3.6** Entreposage
- **3.7** Élimination

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 5.1 MÉLANGE ET APPLICATION
- 5.2 Mises en garde
- 5.3 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application
- **5.4** Zones tampons sans pulvérisation

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

- 6.1 Mauvaises herbes annuelles
- 6.2 Mauvaises herbes vivaces
- **6.3** Arbres et broussailles

UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

- 7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec SMOKE 540
- 7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec les mélanges en réservoir de SMOKE 540
- 7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs
- **7.4** Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles

7.5 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola $TruFlex^{mc}$ Roundup $Ready^{md}$

- **7.5.1** Production de semence d'hybrides de Canola TruFlex Roundup Ready^{md}
- 7.6 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola Roundup Ready^{md}
 7.6.1 Mélange en réservoir
 - 7.6.2 Production de Semence d'hybrides de Canola Roundup Ready^{md}
- **7.6.3** Suppression des mauvaises herbes dans le canola de deuxième génération tolérant le glyphosate (y compris OPTIMUM GLY^R canola)
- 7.7 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de soja Roundup Ready^{md} Soja et les variétés de Soja Roundup Ready 2 Rendement^{md} Soja
 - **7.7.1** Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de Soja Roundup Ready 2 Rendement^{md} Soja
 - **7.7.2** Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de Soja Roundup Ready^{md} Soja
 - 7.7.3 Mélanges en réservoir
- 7.8 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de Soja Roundup Ready 2^{md} Xtend et de Soja XtendFlex^{MD}
- 7.9 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de maïs contenant la technologie Roundup Ready^{md} 2
 7.9.1 Mélanges en réservoir
- **7.10** Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de maïs sucré contenant la technologie Roundup Ready^{md} 2
- 7.11 Suppression des mauvaises herbes dans les variétés des betteraves à sucre Roundup Ready^{md}
- 7.12 Application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes dans le canola TruFlex Roundup Ready, le canola Roundup Ready, les féves de soja Roundup Ready 2 Rendement, les féves de soja Roundup Ready, les variétés de maïs avec la technologie Roundup Ready 2 et les betteraves sucre Roundup Ready Seulement en conditions de champ mouillé
 - **7.12.1** Application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola TruFlex Roundup Ready
 - **7.12.2** Application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola Roundup Ready^{md}
 - **7.12.3** Application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes dans les variétés de soja Roundup Ready 2 Rendement et de soja Roundup Ready
 - **7.12.4** Application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes dans les variétés de maïs contenant la technologie Roundup Ready 2^{md}
 - **7.12.5** Application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes dans les variétés de betteraves à sucre Roundup Ready^{md}.
 - **7.13** Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de luzerne avec la technologie Roundup Ready (ne pas appliquer à la luzerne cultivée pour la production de semences)
 - **7.14** Production de semences de maïs hybride en employant le systéme RHS avec la technologie Roundup Ready 2

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec SMOKE 540

Approved French Label
Sub. No. 2025-0769
2025-03-29

- **8.2** Renseignements spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces
 - **8.2.1** Chiendent
 - **8.2.2** Renseignements sur les agents tensio-actifs
 - **8.2.3** Chardon des champs
 - **8.2.4** Linaire vulgaire
 - **8.2.5** Pissenlit
 - **8.2.6** Suppression de luzerne avec un mélange en réservoir de 2,4-D
 - 8.2.6.1 Suppression de la luzerne Roundup Ready Mélanges en réservoir
 - **8.2.7** Toutes les mauvaises herbes vivaces

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

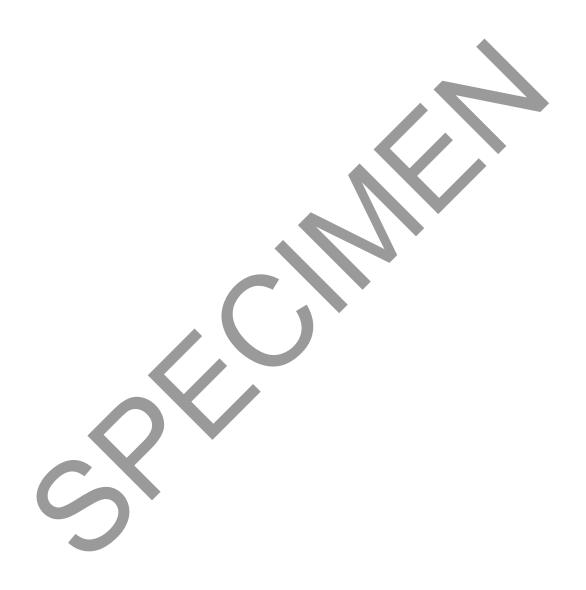
- **9.1** Avant la plantation toutes les cultures
 - 9.1.1 Avant la plantation Mélanges en réservoir Le soja
 - 9.1.2 Avant la plantation Mélanges en réservoir Le maïs
 - 9.1.3 Avant la plantation Mélanges en réservoir Le canola
- **9.2** Traitement des résidus de cultures
- **9.3** Traitement localisé (dans une culture)
 - **9.3.1** Restrictions sur le pâturage
- **9.4** Traitement des terres en jachère
- 9.5 Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol
 - **9.5.1** SMOKE 540 avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)
 - 9.5.2 SMOKE 540 avec Pardner^{md}
 - **9.5.3** SMOKE 540 avec Pursuit^{md}
 - **9.5.4** SMOKE 540 avec MCPA
 - 9.5.5 SMOKE 540 avec Buctril M
 - **9.5.6** SMOKE 540 avec MCPA Amine
 - **9.5.7** SMOKE 540 avec 1'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide Express Toss-N-Go Dry Flowable 75%
 - 9.5.8 SMOKE 540 avec Banvel II
 - **9.5.9** SMOKE 540 avec Heat WG
- **9.6** Légumineuses et graminées fourragères
- **9.7** Rénovation des pâturages
- **9.8** Production de semences fourragères
- 9.9 Application avant la récolte
 - 9.9.1 Directives pour la période d'application avant la récolte
 - **9.9.2** Application aérienne avant la récolte
- **9.10** Plantations d'arbres
- **9.11** Arbres, Vignes, arbustes fruitiers et autres cultures
- **9.12** Équipement sélectif
- 9.13 Application aérienne pour la suppression annuelle des mauvaises herbes avec

SMOKE 540 avant le semis de toutes récoltes et dans les terres en jachère – conditions de champ mouillé seulement.

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES : AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

- 10.1 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles avec SMOKE 540
- 10.2 Renseignements sur l'application terres non agricoles
 - **10.2.1** Application terrestre tous les usages sur les terres non agricoles
 - **10.2.2** Suppression de la salicaire commune

- 10.3 Application sélective pour les terres non agricoles
- 10.4 Gazons
- 10.5 Applications par injection tout usage sur terres non agricoles
- 10.6 Application aux souches



SMOKE 540

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et NON AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes de travail minimal du sol; en post-émergence dans les variétés de canola TruFlex^{md} Roundup Ready^{md}, soja Roundup Ready^{md} 2 Xtend et Roundup Ready^{md} canola, soja, maîs et betteraves à sucre; production de semence de maïs hybrides; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots secs, du soja, des pois chiches, des lupins secs, des fèveroles à petits grains sèches, du millet perlé, du sorgho-grain, la graine de l'alpiste des canaries, et des fourrages; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, des légumineuses et des graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, nectariniers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers et châtaigniers et Noyer de Siebold; les fraises; les raisins; les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; les asperges ; le ginseng nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels, les terrains récréatifs, les emprises, les terrains publics et la rénovation des pelouses.

Réétiquetage ou remballage interdits.

TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE DES PESTICIDES. Roundup Ready®, Roundup Ready 2 Xtend®, Transorb®, VaporGrip® et XtendiMax® sont des marques déposées de Bayer Group. Utilisé sous licence. © 2020 Bayer Group. Tous les droits sont réservés.

2.1 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à :

Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants non ouverts.

2.2 INFORMATION

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Farmer's Business Network Canada, Inc.: 1-844-200-FARM (3276).

3.1 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. NOCIF EN CAS D'INHALATION. PROVOQUE UNE IRRITATION OCULAIRE ET CUTANÉE Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Portez un survêtement, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis, si l'application se fait à partir d'un habitacle fermé. Porter aussi des lunettes de protection ou un masque facial pendant le mélange et le chargement.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

3.2 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.3 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.4 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

3.5 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER

NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Les réactions de ce produit et/ou de ses solutions à vaporiser avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux peut s'enflammer ou exploser et causer des blessures corporelles graves s'il est exposé à une flamme nue, à une étincelle, à une torche de soudage, à une cigarette allumée ou à une autre source d'allumage.

3.6 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. En cas de déversement mineur, absorber le produit répandu avec de l'argile absorbante.

3.7 ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section 5,3.

SMOKE 540 est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accentuent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.0) ou « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.0),

de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours le taux la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie pendant les 60 minutes suivant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger avec des agents tensio-actifs, des pesticides, des huiles herbicides ou autres matières que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que SMOKE 540 et un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à SMOKE 540 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SMOKE 540 ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc.: 1-844-200-FARM (3276).



5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

5.1 MISES EN GARDE

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS. CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les zones d'habitation humaine ou domaines de l'activité humaine, tels que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut entrainer des blessures aux personnes ou aux animaux, nuire aux cultures ou entraîner d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE AVEC DE L'EAU

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord la moitié de l'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [consulter « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de cet herbicide dans un grand récipient, puis de verser cette solution dans le pulvérisateur.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Les étapes suivantes devraient être suivies en ajoutant les produits d'association du mélange en réservoir, en utilisant un système de chargement d'herbicide ou en ajoutant le produit directement dans le réservoir :

- 1. Remplissez le réservoir de pulvérisation aux 3/4 d'eau.
- 2. Commencer l'agitation et la maintenir tout le long du mélange et de la pulvérisation.
- 3. Ajoutez la quantité requise du produit d'association du mélange en réservoir.
- 4. Rincer le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 5. Si vous utilisez un système de chargement d'herbicide assurez-vous que le réservoir de chargement et les conduites menant à la pompe sont rincés avec de l'eau et vides avant d'ajouter le produit d'association de mélange de réservoir.
- 6. Ajoutez la quantité requise de SMOKE 540.
- 7. Rincer le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 8. Si vous utilisez un système de chargement d'herbicide assurez-vous que le réservoir de chargement et les conduites menant à la pompe sont rincés avec de l'eau et vides avant de commencer l'opération de pulvérisation.

Toujours commencer et finir les opérations de mélange et de pulvérisation avec un système propre.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'appareils à rampe conventionnels — appliquer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et pulvériser à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) ou « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1), pour les taux à utiliser contre les diverses espèces.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide d'appareils à rampe conventionnels — appliquer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) ou « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1), pour les taux à utiliser contre les diverses espèces.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUEL ET APPAREILS À GRAND VOLUME (pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques « Suppression des mauvaises herbes » (6.0) du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,67 pour cent de produit dans l'eau (0,67 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,34 pour cent (1,34 litre de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application, à l'aide d'un équipement d'application manuel, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soja, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section « **Équipement sélectif** » (9.12).

ÉQUIPEMENT AÉRIEN

Ne pas employer de signaleurs humains.

L'application aérienne peut être utilisée seulement pour la répression des mauvaises herbes avant la récolte. Consulter les sections 5.3 et 9.9.2 pour plus de précisions sur l'application.

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe d'aspersion n'excède pas 65 % de l'envergure des ailes. Le type, la taille et l'orientation du gicleur doivent être configurés pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET ENTRAÎNER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ. Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas appliquer sur un plan d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulverisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

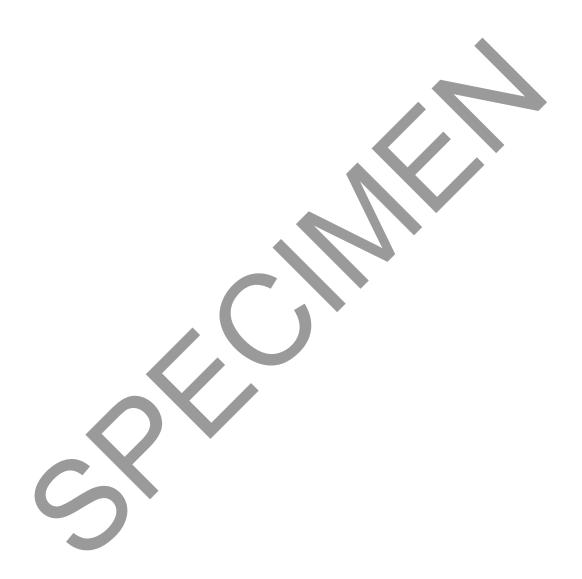
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage soigneusement avant de manger et de boire.

Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.



Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

<u>Application par pulvérisateur agricole</u>: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l'extérieur du site, du côté exposé au vent. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur.

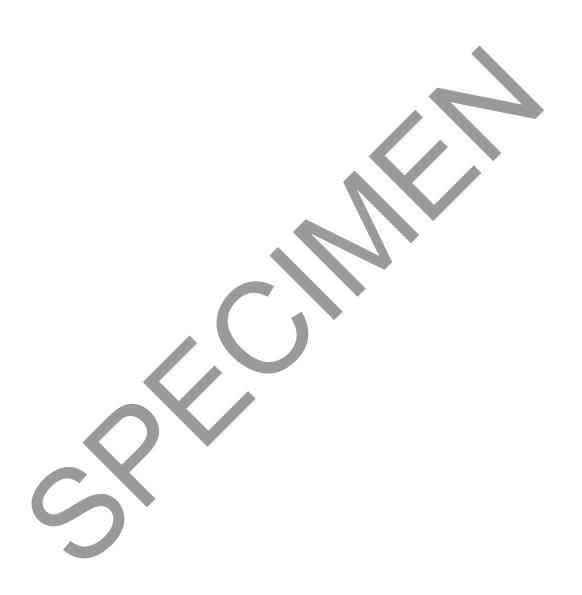
Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

5.3 ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants **NE REQUIERT PAS** de zones tampons sans pulvérisation : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Dans le cas de l'application dans des emprises et les utilisations forestières, aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons sans pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.



Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications		(m) requises
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe			
de pulvérisation			
Pour le traitment présemis toutes les cultures.			
Pâturage et jachère d'été établi.	1	1	1
Ginseng – nouveau potager			
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride			
de Roundup Ready pour la production de graines	2	1	1
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre		1	1
(variétés tolérantes au glyphosate)		1	
Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris			
le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental),			
betterave à sucre (variétés non tolérantes au			
glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en	2	1	2
corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à			
gazon (avant l'établissement ou la rénovation)			
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), maïs sucré (variétés tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), gourganes (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, orientale), millet perlé, sorgho (grain) non destiné à être utilisé comme groupe fourrager), asperges, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches,	2	4	2
poires, prunes, raisins	3	1	3
Espèces agricoles et application par pulvérisateur			
pneumatique (y compris par nébulisateur)			
Pâturage	1	20	30
Graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	25	35

Zones non cultivées et méthode d'application	on par rampe			
de pulvérisation	on par rampe			
Zones non cultivées et usages industriels :				
Zones industrielles et emprises, zones récréa	itives et	3	1	3*
publiques				
Zones non cultivées et méthode d'application	on par rampe			
de pulvérisation (y compris par nébulisateu				
Zones non cultivées et usages industriels :				
Zones industrielles et emprises, zones récréa	itives et	3	20	30*
publiques				
Espèces agricoles et méthode d'application	Type de			
aérienne	voilure			
Seigle, maïs (variétés non	Voilure	1	15	20
tolérantes au glyphosate), maïs	fixe et		A	
sucré (variétés tolérantes au	tournante			
glyphosate), pois chiches, lupin				
(sec), gourganes (sèches),				
moutarde (jaune/blanche, brune,				
chinoise), millet perlé, sorgho				
(grain) (non utilisé comme culture				
fourragère), betterave à sucre				
(variétés non tolérantes au				
glyphosate), toutes les autres				
cultures pour le traitement présemis seulement				
preseriis seulement				
Canola (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe			
cariola (varietes tolerantes au gryphosate)	et tournante	3	20	40
Betteraves à sucre (variétés	Voilure	2	20	30
tolérantes au glyphosate)	fixe			
	Voilure	2	15	30
	tournant			
Blé, orge, avoine, soja (variétés non	Voilure fixe	2	20	25
tolérantes au glyphosate), canola (variétés		2	20	35
non tolérantes au glyphosate), pois, haricots	Voilue			
secs, lin (y compris les variétés à faible	tournante	2	20	30
teneur en acide linoléique), lentilles				
Graminées fourragères et	Voilure	1	20	40
légumineuses, y compris la	fixe et			
production de graines	tournante			
	Maile of C			
	Voilure fixe	3	20	45

Soja (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilue	3	20	40
	tournante	3	20	40
Jachère d'été	Voilure fixe	1	20	45
	Voilure tournante	1	20	40
Maïs (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	2	20	50
	Voilure tournante	2	20	45
Pâturage	Voilure fixe	1	30	70
	Voilure tournante	1	30	55

^{*} Des zones tampons sans pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, les servitudes pour services publics, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur les bases militaires.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Web Canada.ca.

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur le taux recommandée), consulter les sections « **Suppression des mauvaises herbes annuelles** » (7.0) et « **Suppression des mauvaises herbes vivaces** » (8.0). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES GRAMINÉES ANNUELLES

Blé spontané	Orge spontanée
Triticum spp.	Hordeum spp.
Brome des toits	Panic d'automne
Bromus tectorum	Panicum dichotomiflorum
Digitaire astringente	Panic millet sauvage
Digitaria ischaemum	Panicum miliaceum
Digitaire sanguine	Pâturin annuel
Digitaria sanguinalis	Poa annua
Échinochloa pied-de-coq	Sétaire géante
Echinochloa crusgalli	Setaria faberii
Folle avoine	Sétaire glauque
Avena fatua	Setaria glauca
Ivraie de Perse	Sétaire verte
Lolium persicum	Setaria viridis
Maïs spontané	AUTRES
Zea mays	
	Cuscute
	Cuscuta spp.

MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Abutilon Abutilon theophrasti	Morelle à trois fleurs Solanum triflorum
Amarante à racine rouge Amaranthus retroflexus	Morelle noire de l'est Solanum ptycanthum
Amarante hybride	Moutarde des champs
Amaranthus hybridus Bourse-à-pasteur	Sinapis arvensis Ortie royale
Capsella bursa-pastoris	Galeopsis tetrahit
Canola (colza) spontané Brassica spp.	Petite herbe à poux Ambrosia artemisiifolia
Chénopode blanc	Renouée liseron
Chenopodium album	Polygonum convolvulus

Crépis de toits	Renouée de Pennsylvanie
Crepis tectorum	Polygonum pensylvanicum
Érigéron du Canada	Renouée persicaire
Erigeron canadensis	Polygonum persicaria
Érodium cicutaire	Renouée scabre
Erodium circutarium	Polygonum scabrum
Gaillet gratteron	Sagesse-des-chirurgiens
Gallium aparine	Descurainia sophia
Kochia à balais	Saponaire des vaches
Kochia scoparia	Saponaria vaccaria
Laiteron potager	Silène noctiflore
Sonchus oleraceus	Silène noctiflora
Laitue scariole	Soude roulante
Lactuca scariola	Salsola pestifer
Lin spontané	Spargoute des champs
Linum spp.	Spergula arvensis
Lampourde glouteron	Stellaire moyenne
Xanthium strumarium	Stellaria media
Mauve à feuilles rondes	Tabouret des champs
Malva pusilla	Thlaspi arvense
	Vesce à feuilles étroites
	Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVACE

Brome inerme	Pâturin comprimé
Bromus inermis	Poa compressa
Chiendent commun	Pâturin des prés
Elytrigia repens	Poa pratensis
Muhlenbergie feuillée	Quenouille à feuilles larges
Muhlenbergia frondosa	Typha latifolia
Linaigrette	Souchet comestible
Eriophorum chamissonis	Cyperus esculentus
Orge queue d'écureuil	
Hordeum jubatum	

MAUVAISES HERBES VIVACES À FEUILLES LARGES

Apocyn chanvrin	Linaire vulgaire
Apocynum cannabinum	Linaria vulgaris
Armoise absinthe	Liseron des champs
Artemisia absinthium	Convolvulus arvensis
Asclépiade commune	Luzerne
Asclepias syriaca	Medicago spp.
Chardon des champs	Patience crépue
Cirsium arvense	Rumex crispus
Cranson dravier	Pissenlit
Cardaria draba	Taraxacum officinale
Herbe à puce	Renouée du Japon
Rhus radicans	Polygonum cuspidatum
Laiteron des champs	Salicaire commune
Sonchus arvensis	Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne	Érable
Alnus spp.	Acer spp.
Peuplier	Framboisier/Ronce remarquable
Populus spp	Rubus spp.
Bouleau	Kalmie à feuilles étroites
Betula spp.	Kalmia angustifolia
Cèdre	Pin
Thuja spp.	Pinus spp.
Pruche	Rhododendron du Canada
Tsuga spp.	Rhododendron canadense
Cerisier	Saule
Prunus spp.	Salix spp.
Chèvrefeuille velu	Spirée à larges feuilles
Lornica villosa	Spiraea latifolia
Comptonie à feuilles d'asplénie	Symphorine de l'Ouest
Comptonia peregrina	Symphoricarpos occidentalis
Douglas taxifolié	Viorne cassinoïde
Pseudotsuga spp.	Viburnum cassinoides

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS appliquer par voie aérienne.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC SMOKE 540

TAUX	STADE DE	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE	SUPPRIMÉES	(Appliquer dans 50 – 100 L
, ,	DES		d'eau par hectare)
	MAUVAISES		,
	HERBES		
0,5	Jusqu'à 8 cm de	Folle avoine, sétaire verte,	Pour la folle avoine, appliquer
	hauteur	orge spontanée, blé	au stade de 1 à 3 feuilles.
		spontané	
			Ajouter 350 mL d'un agent
		Canola (colza) spontané	tensio-actif dont l'usage est
		non Roundup Ready ^{md} ,	homologué avec ce produit,
		moutarde des champs,	notamment Agral 90, Ag Surf et
		renouée persicaire, tabouret	Companion ^{mc} .
		des champs	
			S'il y a très forte infestation de
			folle avoine, utiliser au taux de
			0,67 L/ha.
0,67	8 à 15 cm de	Toutes les graminées	Ajouter 350 mL d'un agent
	hauteur	annuelles indiquées	tensio-actif dont l'usage est
		ci-dessus	homologué avec ce produit,
			comme qu'indiqué ci-dessus.
		Toutes les mauvaises herbes	
		annuelles à larges feuilles	* Répression seulement ;
		indiquées ci-dessus, ainsi	consulter les taux plus élevés de
		que la sagesse-des-	ce tableau ou de celui du
		chirurgiens*, et le kochia à	mélange en réservoir pour les
		balais*	options de suppression (7.2).

2025-03-29	T	T	A
0,83 – 1,27	hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome	Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
		des toits, sétaire géante, et	Consulter la section du mélange
		ivraie de Perse	en réservoir pour les autres
			options de suppression (7.2).
		Toutes les mauvaises herbes	
		annuelles à feuilles larges	* NE PAS utiliser ces taux
		indiquées ci-dessus, ainsi	contre des plantes de plus de 8
		que gaillet gratteron,	cm de hauteur.
		chénopode blanc, amarante	
		à racine rouge, ortie royale,	** Entre le stade de 3-4 feuilles,
		sagesse-des-chirurgiens,	utiliser au taux de 1,27 L/ha.
		soude roulante, lin	
		spontané, petite herbe à	*** Pour les mauvaises herbes
		poux*, érigéron du	entre 8 et 15 cm de hauteur,
		Canada*, renouée liseron**,	utiliser au taux de 1,27 L/ha.
		crépis des toits***	
1,5		Toutes les graminées	Pour des options
		annuelles indiquées	supplémentaires de suppression
			des mauvaises herbes à feuilles
		sanguine et pâturin annuel	larges annuelles, consulter le
			tableau de mélange en réservoir
		Toutes les mauvaises herbes	(7.2).
		à feuilles larges indiquées	
		ci-dessus ainsi que : kochia	
		à balais, laitue scariole,	
		bourse-à-pasteur, laiteron	
		potager, vesce à feuilles étroites	
2,33	Plus de 15 cm de		Dour dos ontions
· ·		Toutes les graminées annuelles et mauvaises	Pour des options supplémentaires de suppression
		herbes à feuilles larges	des mauvaises herbes à feuilles
		indiquées ci-dessus	larges annuelles, consulter le
		indiquees of dessus	tableau de mélange en réservoir
			(7.2).
			(· · - / ·
	I.		

REMARQUE : Pour le traitement localisé, taux de 0.5 à 2.33 litres par hectare sont équivalentes à environ 5 à 23 mL/100m², respectivement.

Agral est une marque déposée d'une compagnie du Groupe Syngenta. Ag Surf est une marque déposée de Interprovincial Cooperative Ltd. Companion est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC SMOKE 540 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

POUR LES TERRES EN JACHÈRE ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L
RÉSERVOIR			d'eau/ha)
Smoke 540	0,5-0,67	Céréales spontanées, folle	Ce mélange en réservoir est
+	+		homologué pour la terre en
Herbicide	0,29		jachère seulement. Pour de
Banvel II®			meilleurs résultats, les
		Roundup Ready, moutarde	mauvaises herbes devraient
			être inférieures à 15 cm de
		chirurgiens*, chénopode	hauteur et en pleine
		blanc, renouée persicaire,	croissance.
		tabouret des champs, kochia	
		à balais, soude roulante,	Si les mauvaises herbes
		saponaire des vaches,	dépassent 8 cm de hauteur,
		amarante à racine rouge**,	utiliser un taux plus forte.
		renouée liseron**	-
			* Appliquer SMOKE 540,
			au taux de 0,67 L/ha
			seulement.
			** D /
			** Répression seulement. Consulter les autres
			mélanges en réservoir pour
			les options de suppression.
			Ajouter 350 ml/ha d'agent
			tensio-actif — voir la liste
			dans la section 7.3.
ı	I I	I	

MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L
RÉSERVOIR			d'eau/ha)
EN	TAUX (L/ha) 0,61 – 1,27 + 0,31	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, ivraie de Perse Canola (colza) spontané Roundup Ready, moutarde des champs, sagesse-deschirurgiens, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, renouée liseron*, renouée (spp.)	(Appliquer dans 50 – 100 L
			à 15 cm de hauteur et en pleine croissance. Le taux supérieure de ce produit devrait être utilisée lorsque les conditions de croissance des mauvaises herbes sont défavorables (comme une sécheresse). *Stade de 1 à 4 feuilles

MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L
RÉSERVOIR			d'eau/ha)
SMOKE 540	0,5-0,67	Céréales spontanées*,	Ce mélange en réservoir est
+	+		homologué pour la terre
Herbicide	1,25		en jachère et les systèmes
Pardner		Canola (colza) spontané,	de travail minimal du sol –
			blé, orge et avoine
		renouée persicaire, tabouret	seulement. Pour de
		des champs, renouée	meilleurs résultats, la
			hauteur des mauvaises
			herbes devrait être inférieure
		folle avoine**	à 15 cm et en pleine
			croissance.
			Si les mauvaises herbes
			dépassent 8 cm de hauteur,
			utiliser un taux plus forte.
			* Appliquer SMOKE 540 au
			taux de 0,67 L/ha seulement
			pour la suppression de la
			renouée liseron.
			remedies instrum
			** Taux de 0,67 L pour la
			répression seulement.
			Consulter les autres mélanges
			en réservoir pour les options
			de suppression.
			do suppression.
			Ajouter 350 ml/ha d'agent
			tensio-actif — voir la liste à la
			section 7.3.
			Section 7.5.

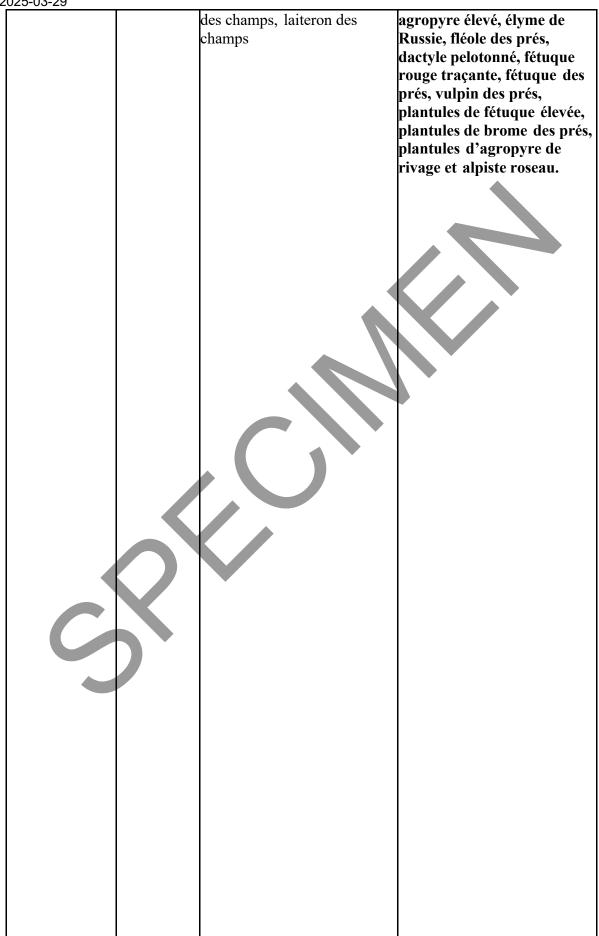
MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L
RÉSERVOIR			d'eau/ha)
SMOKE 540	0,83 –	Céréales spontanées, folle	Pour de meilleurs résultats,
	1,27	, ,	la hauteur des mauvaises
+	+	des toits, sétaire géante,	herbes devrait être inférieure
		ivraie de Perse	à 15 cm et en pleine
$2,4-D^A$	$0,6-0,9^4$		croissance.
	ou	Canola (colza) spontané	Si les mauvaises herbes
	$1,2-1,5^5$	(sauf pour Roundup Ready),	dépassent 8 cm de hauteur,
		moutarde des champs,	utiliser un taux plus forte.
		sagesse-des-chirurgiens,	Aucun agent tensio-actif
		amarante à racine rouge,	n'est exigé.
		1 /	* NE PAS utiliser ces taux
			contre des plantes plus de 8
		1 1	cm de hauteur.
			** Entre le stade de 3-4
		1 1 / 1	feuilles, utiliser au taux de
		μ , ε	1,27 L/ha.
		renouée liseron**, crépis	*** Pour les mauvaises
			herbes entre 8 et 15 cm de
		Canola (colza) spontané	hauteur, utiliser au taux de
		Roundup Ready (1 à 4	1,27 L/ha.
		feuilles) ⁴ , bardanette	,
		épineuse ⁴ , barbane ⁴ ,	
		lampourde glouteron ⁴ ,	

MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN RÉSERVOIR	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		salsifis majeur ⁴ , moutardes ⁴ (sauf pour moutarde des chiens et moutarde- tanaisie), laitue scariole ⁴ , herbe à poux ⁴ , ansérine de Russie ⁴ , bourse-à-pasteur ⁴ , la grande ortie ⁴ , mélilot ⁴ , euphorbe à feuilles de thym ⁴ , radis sauvage ⁴ , inule aulnée ⁴ Canola (colza) spontané (4 à 6 feuilles) ⁵ , laiteron potager ⁵ , stellaire moyenne ⁵ , pourpier potager ⁵ , moutarde des chiens ⁵ , moutarde tanaisie ⁵ , chénopode glauque ⁵ , séneçon vulgaire ⁵ , galinsoga cilié ⁵ , épervière ⁵ , prunelle vulgaire ⁵ ,	⁴ Appliquer 2,4-D au taux de 0,6 – 0,9 L/ha (280 – 420 g m.a./ha). ⁵ Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha). Utiliser un minimum de 80 litres d'eau par hectare lorsque des formulations de 2.4D amine sont utilisées à ces concentrations. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle.

MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L
RÉSERVOIR			d'eau/ha)
SMOKE 540	0,5-0,67	Céréales spontanées*, folle	Ce mélange en réservoir est
+	+		homologué pour la terre en
$2,4-D^B$	1,2		jachère seulement. Pour de
			meilleurs résultats, la
		1 /	hauteur des mauvaises
			herbes devrait être inférieure
			à 15 cm et en pleine
		1 ,	croissance.
		des champs, kochia à balais	
			Si les mauvaises herbes
			dépassent 8 cm de hauteur,
		roulante**	utiliser un taux plus forte.
			* Appliquer SMOKE 540 au
			taux de 0,67 L/ha seulement
			pour la suppression de la folle
			avoine et de la sétaire verte.
			**Répression seulement.
			Consulter les autres mélanges
			en réservoir pour les options
			de suppression.
			ar suppression.
			Ajouter 350 ml/ha d'agent
			tensio-actif - voir la liste dans
			la section 7.3.
			14 5001011 7.5.

2025-03-29			
SMOKE 540 + MCPA ^C formulation de	0,83 - 1,27 + 0,5 - 0,7 ¹	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready)	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur
	0,5 – 0,7° ou 0,5 – 1,0°2	(sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (1 à 4 feuilles) ^{1,2} , bardanette épineuse³, barbane³ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin³, sagessedes-chirurgiens³, chénopode blanc³, moutardes³ (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole³, herbe à poux³, amarante à racine rouge³, ansérine de Russie³, bourse-àpasteur³, tabouret des champs³, (thlaspi des champs)³, vesce³, radis sauvage³, inule aunée³	dépassent 8 cm de hauteur, utiliser un taux plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3- à 4-feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 à 0,7 L/ha (250 – 350 g m.a./ha) avant les pois de grandes cultures. Appliquer MCPA au taux de 0,5 à 1,0 L/ha (250 – 500 g m.a./ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïs-cultivé ^C , le maïs sucré ^C , le seigle et le lin.

Sub. No. 2025-0769 2025-03-29	9			
SMOKE 540	0,83		Céréales spontanées, folle	Pour de meilleurs résultats,
+	1,27		avoine, sétaire verte, brome	la hauteur des mauvaises
Herbicide	+		des toits, sétaire géante,	herbes devrait être inférieure
Buctril M	0.5 –	$-1,0^{1}$	ivraie de Perse	à 15 cm et en pleine
Bueum W	0,5	1,0	Canola (colza) spontané	croissance.
			(sauf pour Roundup Ready),	Si les mauvaises herbes
			moutarde des champs,	dépassent 8 cm de hauteur,
			sagesse-des-chirurgiens,	utiliser un taux plus forte.
			amarante à racine rouge,	Aucun agent tensio-actif
			renouée persicaire, tabouret	n'est exigé.
			des champs, kochia à balais,	* NE PAS utiliser ces taux
			chénopode blanc, ortie	contre des plantes plus de 8
			royale, soude roulante, lin	cm de hauteur.
			spontané, petite herbe à	
			poux*, érigéron du Canada,	** Entre le stade de 3- à 4-
			renouée liseron**, crépis des	feuilles, utiliser au taux de
			toits***	1,27 L/ha.
			Canola (colza) spontané	*** Pour les mauvaises herbes
			(1 à 4 feuilles) ^{1,2}	entre 8 et 15 cm de hauteur,
			(") (")	utiliser au taux de 1,27 L/ha.
			Jusqu'au stade de 4 feuilles ² :	,,,,,
			renouée scabre, persicaire	Appliquer l'herbicide
			pâle, renouée persicaire,	Buctril M au taux de 0,5 – 1,0
			saponaire des vaches,	L/ha (280 – 560 g
			amarante à racine rouge,	m.a./ha) pour toutes les
			sagesse-des- chirurgiens,	cultures indiquées.
			bardanette épineuse, bourse-à-	
			pasteur, kochia à balais ³ ,	² Appliquer l'herbicide
			soude roulante ³ , matricaire	Buctril M au taux de 1,0 L/ha
			inodore ⁴ , tournesol spontané,	(560 g m.a./ha) seulement.
			silène noctiflore, lampourde	
			glouteron, abutilon ⁵ , neslie	³ Traiter avant que les
			paniculée, morelle noire	mauvaises herbes aient 5 cm
			d'Amérique	du haut.
			d Amerique	
			Jusqu'au stade de 6 feuilles ² :	⁴ Annuelles printanières
			morelle à trois fleurs.	seulement.
			morene a trois ficurs.	5
			Jusqu'au stade de 8 feuilles ² :	⁵ Traiter avant que les
			renouée liseron, sarrasin de	mauvaises herbes aient 8 cm
			tartarie, sarrasin commun,	du haut.
			tabouret des champs,	
			moutarde des champs, vélar	Ce mélange en réservoir peut
		• ·	être appliqué avant le semis	
			fausse- giroflée, chénopode	pour le blé, le seigle, le maïs,
		blanc,	l'orge, le lin, l'avoine,	
		petite herbe à poux, séneçon	l'alpiste de Canaries et les	
			vulgaire	semis de graminées (incluant
			Mauvaises herbes vivaces	brome, agropyre à crête,
				agropyre intermédiaire,
			(parties aériennes) ² : chardon	agropyre à chaumes rudes,
I	I		I	I



MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN	(L/ha)	SUPPRIMÉES*	(Appliquer dans 50 – 100 L
RÉSERVOIR			d'eau/ha)
SMOKE 540	0,83 –	Céreales spontanées, folle	Pour de meilleurs résultats,
+	1, 27	avoine, sétaire verte, brome	la hauteur des mauvaises
MCPA amine	+	des toits, sétaire géante,	herbes devrait être inférieure
(formulation	0,5-0,7	ivraie de Perse	à 15 cm et en pleine
de 500 g/L,			croissance.
pour les autres		Canola (colza) spontané	
formulations,		(sauf pour Roundup Ready),	Si les mauvaises herbes
régler les taux		moutarde des champs,	dépassent 8 cm de hauteur,
en		sagesse-des-chirurgiens,	utiliser un taux plus forte.
conséquence)		amarante à racine rouge,	Aucun agent tensio-actif
			n'est exigé.
		des champs, kochia à balais,	
		chénopode blanc, ortie	* NE PAS utiliser ces taux
		royale, soude roulante, lin	contre des plantes plus de 8
		spontané, petite herbe à	cm de hauteur.
		poux*, érigéron du Canada,	
		renouée liseron**, crépis	** Entre le stade de 3 à 4
		des toits***	feuilles, utiliser au taux de
		$C = 1 \cdot (-1)$	1,27 L/ha.
		Canola (colza) spontané	*** Pour les mauvaises
		(1 à 4 feuilles) ³ ,	
		1 1 1 1 1	herbes entre 8 et 15 cm de
		bardane ⁴ (avant le stade à 4	hauteur, utiliser au taux de
		feuilles), caméline faux lin ⁴ ,	1,27 L/ha.
		sagesse-des-chirurgiens ⁴ ,	3 A 1' MCDA '
		chénopode blanc ⁴ ,	Appliquer MCPA amine
		moutardes ⁴ (sauf des chiens	au taux de 0,5 – 0,7 L/ha
		et tanaisie), laitue scariole ⁴ ,	(250-350 g m.a./ha) avant
		herbes à poux ⁴ , amarante à	les lentilles et les pois
		racine rouge ⁴ , ansérine de	chiches.
		Russie ⁴ , bourse-à-pasteur ⁴ ,	4
		tabouret des champs ⁴ ,	Appliquer MCPA amine au
		(thlaspi des champs) 4, vesce ⁴ ,	taux de 0,7 (350 g m.a./ha)
		radis sauvage ⁴ , inuline aunée ⁴ .	seulement.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES*	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
Smoke 540 + Herbicide Express Toss- N-Go ou herbicide Express Toss- N-Go Flowable 75%		Céréales spontanées, chardon des champs, (suppression), saponaire des vaches, renouée liseron, érigéron du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané, moutarde des champs, folle avoine	Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour les lentilles et les pois chiches. Sous des conditions de sécheresse, d'ensemencement profond, des pluies brèves après l'ensemencement, des dommages peuvent être causés aux semis émergents dans les recouvrements du pulvérisateur. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. Employer ce mélange en réservoir sur les terres en jachère ou avant le semi du blé et de l'orge. Se référer à l'étiquette Express Toss-N-Go pour l'étape appropriée de croissance des mauvaises herbes. Ajouter 350 ml/ha d'un agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3.

^{*}Pour la suppression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau « **Suppression des mauvaises herbes vivaces** » (8.1).

Banvel II est une marque déposée de BASF Corporation. Pardner et Buctril sont des marques déposées de Bayer CropScience Inc. Express et Toss-N-Go sont des marques déposée de FMC Corporation.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE:

Ajout d'un agent tensio-actif – tous les mélanges en réservoir comprenant SMOKE 540 en vue du supprimer des mauvaises herbes annuelles peuvent nécessiter l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. Se référer à la section 7.2 pour des recommandations. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilués dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

SMOKE 540, appliqué seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanées des cultures de variétés Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées tardivement dans certaines situations.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections « Renseignements généraux » (4.0) et « Mélange et application » (5.0).

^B 0,56 kilogramme m.a./ha (2,4-D). ^B, ^A Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

^C Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le semis du maïs, et du pois de grandes cultures.

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 AUX VARIÉTÉS DE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) TRUFLEX ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ TRUFLEX ROUNDUP READY.

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0)
- Appliquer au canola TRUFLEX ROUNDUP READY, seulement tel qu'indiqué.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes qui croissent parmi les variétés de canola TRUFLEX ROUNDUP READY.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY

TRUFLEA RO	RUFLEX ROUNDUP READY				
TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSA NCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)		
0,55-0,83	émergence	Graminées annuelles	¹ Le taux de 0,55 L/ha		
Seulement	jusqu'à	Folle avoine, sétaire verte,	permet de supprimer la		
une	d'abord	orge spontané, blé	bourse-à-pasteur, la		
application	fleur*	spontané,	saponaire des vaches et le		
		échinochloa pied-de-coq	silène noctiflore lorsque la		
		Annuelles à feuilles larges Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané non Roundup Ready, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, renouée liseron, bourse-à- pasteuri, saponaire des	culture est au stade de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand la culture est au stade de 4 à 6 feuilles. Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert.		
		vachesi, silène noctiflorei,			

2025-03-29			
1,27 Seulement une application	émergence jusqu'à d'abord fleur*	renouée scabre1, érodium cicutaire, sagesse-des chirurgiens, crépis des toits Vivaces (répression)** Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit Vivaces (suppression tout au long de la saison) Chiendent Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus: Vivaces (suppression tout	
	11001	au long de la saison) Chardon des champs, et laiteron des champs	
0,83 Les applications additionnelles	émergence jusqu'à d'abord fleur*	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus: Annuelles à feuilles larges Mauve à feuilles rondes Vivaces (suppression tout au long de la saison) Orge queue d'écureuil, chardon des champs, et laiteron des champs	Pour une application successive, veiller à ce que la culture n'ait pas dépassé le stade de croissance recommandé.
1,67 Seulement une application	émergence jusqu'à d'abord fleur*	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : Orge queue d'écureuil, amarante hybride, petite herbe à poux, lampourde glouteron, morelle noire de l'Est, renouée de Pennsylvanie, sétaire glauque, sétaire géante, panic d'automne, panic millet sauvage digitaire astringente, digitaire sanguine, abutilon, l' armoise bisannuelle2, muhlenbergie feuillée, haricot adzuki spontané3 Répression seulement L'asclépiade commune, Souchet comestible	2L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2 à 8 feuilles et en croissance active 3Pour la suppression haricot adzuki spontané du stade de la feuille unifoliée au stade de la 4e feuille trifoliée), appliquer au taux de 1,67 L/ha. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Les haricots adzuki devraient être au stade de la feuille unifoliée à la 4e feuille trifoliée et en croissance active

1,67	émergence	Toutes les mauvaises	Une application successive
Les	jusqu'à	herbes indiquées ci-dessus	peut être faite au moins 2
applications	d'abord	plus:	semaines après la première
additionnelles	fleur*	Vivaces (suppression tout	application
daditionnenes	licui	au long de la saison)	аррисации
		Pissenlit	Il est possible de faire une
		L'asclépiade commune	deuxième application de
		Liseron des champs	1,67 L/ha pour les
		Souchet comestible	=
		La morelle de la Caroline	mauvaises herbes qui ont
			germées à la suite de
		L'acnide tuberculée	traitement initial
		Sicyos anguleux	T. 1/ 1
			L'asclépiade commune
			devrait être en croissance
			active et à la hauteur de 15-
			60 cm
		\	Le souchet comestible
			devrait être en croissance
			active et à la hauteur de 5-
			15 cm.
			La morelle de la Caroline
			(appliquer entre les stades
			de développement de 2 à
			12 feuilles)
			,
			L'acnide tuberculée
			(appliquer jusqu'à et
			incluant le stade de 18
			feuilles)
			Sicyos anguleux (le stade 1
			à 18 feuilles)
3,33	ómorganas	Toutes les mauvaises	,
1	émergence		Appliquer seulement dans
Seulement	jusqu'à 6	herbes	une culture par saison
une	feuilles	indiquées ci-dessus	
application			

^{*}Première fleur est lorsque 50 % des plantes sur le terrain n'ont pas plus d'une fleur.

Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.

Directives:

Des applications répétées peuvent être nécessaires si une deuxième poussée de mauvaises herbes germe avant de la fermeture du couvert.

Un maximum de 3,33 L/ha est permise après la levée de la culture.

7.5.1 PRODUCTION DE SEMENCE D'HYBRIDES DE CANOLA TRUFLEX

ROUNDUP READY

Pour utilisation seulement dans un système de production de semences d'hybrides de canola TRUFLEX ROUNDUP READY.

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre.

Smoke 540 avec la technologie Transorb 2 peut être appliqué pour la suppression de lignées parentales de semences de canola hybride TRUFLEX ROUNDUP READY dans les champs de production de semences contenant la/les lignée(s) TRUFLEX ROUNDUP READY et la/les lignée(s) non TRUFLEX ROUNDUP READY (non tolérante au Roundup).

Lorsque la pollinisation est complétée, ou presque terminée, les lignées parentales de semences non TRUFLEX ROUNDUP READY peuvent être supprimées avec une application de 0,83 à 1,67 litre/ha de Smoke 540 dans 50-200 litres d'eau à l'hectare.

Des applications séquentielles (maximum de 2 applications) peuvent être utilisées pour la suppression de lignées parentales de semences mais le taux maximale ne doit pas dépasser 1,67 litre/ha. Laisser un intervalle de 5 jours entre les applications séquentielles.

7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY^{md}

AVERTISSEMENT : APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY^{md}.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY^{md}. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA NON SENSIBLE AU ROUNDUP READY^{md}.

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections « Renseignements généraux » (4.0) et « Mélange et application » (5.0).
- Appliquer SMOKE 540 seulement au canola Roundup Ready^{md}, comme i ndiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.
- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique SMOKE 540 à un stade avancé (stade 4 à 6 feuilles) de la culture. Ce flétrissement de courte durée n'affecte ni la croissance, ni la maturité, ni le rendement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola Roundup Ready^{md}.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY $^{\mathrm{md}}$

TAUX	STADE DE	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE DU	l -	(appliquer dans 50 à 100 L d'eau/
	PLANT		hectare)
0,55 –	0 à 6 feuilles	Graminées annuelles	Une répétition des applications peut
1,27		Folle avoine, sétaire verte,	s'avérer nécessaire si une seconde
		orge spontanée, blé spontané,	vague de germination des mauvaises
		échinochloa pied-de-coq	herbes a lieu avant la fermeture du
			couvert.
		Annuelles à feuilles larges	Veiller à ce que les plants n'aient
		Tabouret des champs,	pas dépassé le stade de croissance
		amarante à racine rouge,	recommandé.
		moutarde des champs, soude	
		roulante, chénopode blanc,	* Le taux de 0,83 L/ha permet la
		canola (colza) spontané non-	suppression de ces mauvaises
		Roundup Ready ^{md} , ortie	herbes à n'importe quel stade de
		royale, renouée persicaire,	croissance des plants. Le taux
		kochia à balais, stellaire	inférieure permet de supprimer la
		moyenne, spargoute des	bourse-à-pasteur, la saponaire des
			vaches et le silène noctiflore lorsque
		gaillet grateron*, renouée	les plants de canola ont de 1 à 3
		liseron*, bourse- à-pasteur*,	feuilles, et la renouée quand ils en
		saponaire des vaches*, silène	ont de 4 à 6 feuilles.
		noctiflore*, renouée scabre*,	** C1 1:4: > 1
		érodium cicutaire*, sagesse-	** Seulement une application à le
		des- chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles	taux de 0,83 L/ha est nécessaire.
		rondes***	*** Une application successives à le
		rolldes	taux de 0,83 L/ha est nécessaire.
		Vivaces (répression)**	taux de 0,63 L/na est necessane.
		Chardon des champs, laiteron	**** Deux applications successives
		des champs, pissenlit	à un taux de 0,83 L/ha sont requises
		des champs, pissemit	ou une seule application de 1,27
		Vivaces (suppression tout au	
		long de la saison)	
		Chiendent**, orge queue	Pour une application de rappel,
		d'écureuil***, chardon des	veiller à ce que la culture n'ait pas
		champs****, laiteron des	dépassé le stade de croissance
		champs****	recommandé.
			Un taux maximum de 1,66
			L/ha est permise après la levée
			de la culture.

7.6.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide Lontrel® 360 peut être mélangé avec l'herbicide liquide SMOKE 540 pour la suppression des parties aériennes des chardons des champs tout au long de la saison et la suppression de renouée liseron croissant parmi les variétés de canola Roundup Ready^{md}. L'herbicide Lontrel 360 peut être appliqué dans 100 litres d'eau par hectare à le taux de 0,28 litre par hectare avec 0,83 litre par hectare de l'herbicide liquide SMOKE 540. Faire les applications lorsque le canola a atteint le stade de 2 à 6 feuilles de croissance. Lors d'une application en mélange en réservoir, lire attentivement l'étiquette et en respecter toutes les directives, y compris pour les taux d'application, l'équipement de protection requis, les restrictions et les précautions à prendre pour chaque produit du mélange. Toujours utiliser les restrictions ou précautions les plus sévères indiquées sur l'étiquette.

Lontrel® est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC.

7.6.2 PRODUCTION DE SEMENCE D'HYBRIDES DE CANOLA ROUNDUP READY^{md}

Pour utilisation seulement dans un système de production de semences d'hybrides de canola Roundup Ready^{md}

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre.

L'herbicide SMOKE 540 peut-être appliqué pour la suppression de lignées parentales de semences de canola hybride non Roundup Ready^{md} dans les champs de production de semences contenant des lignées Roundup Ready^{md} et non Roundup Ready^{md}.

Lorsque la pollinisation est complétée, ou presque terminée, les lignées parentales de semences non Roundup Ready^{md} peuvent être supprimées avec une application de 0,83 à 1,67 litre/ha de SMOKE 540 dans 50-200 litres d'eau à l'hectare.

Des applications séquentielles (maximum de 2 applications) peuvent être utilisées pour la suppression de lignées parentales de semences, mais le taux maximale ne doit pas dépasser 1,67 litre/ha. Laisser un intervalle de 5 jours entre les applications séquentielles.

7.6.3 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE (Y COMPRIS LA VARIÉTÉ OPTIMUM GLY^R CANOLA)

AVERTISSEMENT : EMPLOYER LE PROFIL D'UTILISATION SUIVANT DE SMOKE 540 UNIQUEMENT SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE. SMOKE 540 APPLIQUÉ AUX PÉRIODES ET AUX TAUX INDIQUÉES CI-APRÈS ENDOMMAGERA LE CANOLA TOLÉRANT LE GLYPHOSATE DE PREMIÈRE GÉNÉRATION.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES CONTRÔLÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) DE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE. LE CANOLA QUI N'EST PASDU TYPE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE SERA ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.

Approved French Label Sub. No. 2025-0769 2025-03-29 NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Des dommages en début de croissance peuvent être observés avec les taux d'application supérieurs. Toutefois, le rendement semencier final ne serait pas affecté.

Le tableau suivant contient les taux et les directives d'application à respecter pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les variétés de canola de deuxième génération tolérant le glyphosate.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE Y COMPRIS LA VARIÉTÉ OPTIMUM GLY ^R CANOLA)				
Taux(L/ha)	Stade de croissance de la culture	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires (appliquer dans 50-100 L d'eau/ha)	
	De la levée à la première fleur ¹	Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, échinochloapied- de-coq	La culture ne doit pas avoir dépasséle stade de croissance recommandé au moment de l'application. D'autres applications peuvent être requises si une deuxième levée de mauvaises herbes survient avant la	

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE

Taux (L/ha)	Stade de croissance de la	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires (appliquer
. ,	culture		dans 50-100 L d'eau/ha)
		rouge, moutarde des champs,	fermeture du couvert
		soude roulante, chénopode	végétal.
		blanc, canola non tolérant au	
		glyposate (colza), ortie royale,	
		renouée persicaire, kochia à	
		balais, mouron des oiseaux,	
		spargoute des champs,	
		morelle à trois fleurs, gaillet	
		gratteron ² , renouée liseron ² ,	
		bourse-à- pasteur ² , saponaire	
		des vaches ² , silène noctiflore ² ,	·
		renouée ² , érodium cicutaire ² ,	
		sagesse-deschirurgiens ² ,	
		crépis des toits ² , mauve à feuilles rondes ⁴	_
		iculies folides	
		Vivaces: (répression) ³	
		Chardon des champs,	
		laiteron des champs et	
		pissenlit	
		Vivaces: (suppression	
		saisonnière) Chiendent ³ ,	
		chardon des champs ⁴ ,	
		laiteron des champs ⁵ , orge	
1.66		queue- d'écureuil ⁴	
1,66	De la levée à la	Tous les mauvaises herbes	Pour les mauvaises
	première fleur ¹	ci-dessus plus :	herbes indiquées jusqu'à
		orge queue-d'écureuil ⁶ ,	15 cm de hauteur.
		amarante hybride, herbe à	
		poux, lampourde glouteron,	La culture ne doit pas
		morelle noire de l'Est, renouée	avoir dépasséle stade de
		de Pennsylvanie, sétaires	croissance recommandé
		(glauque et géante), panic	au moment de
		d'automne, millet commun	l'application.
		sauvage, digitaires (astringente et sanguine), abutilon,	D'autres applications
		muhlenbergie mexicaine,	D'autres applications peuvent être requises si
		pissenlit ⁷ , asclépiade	une deuxième levée de
		commune ⁷ ,	mauvaises herbes
		,	survient avant la
		Répression seulement : asclépiade commune et souchet comestible	fermeture du couvert
		asciepiade commune et	végétal.

3,33	De la levee jusqu'à 6 feuilles	Toutes les mauvaises herbes énumérées cidevant plus liseron des champs, souchet comestible (5 à 15 cm et en	Une seule application par saison à raison de 3,33 L/ha est permise.
		croissance active.	Le liseron des champs et le souchet comestible seront supprimés par les applications séquentielles de 1,66 L/ha. Pour la suppression optimale, attendre au moins deux semainesentre es applications.

¹ Le stade de la première fleur est atteint lorsque 50 % des plants dans un champ n'ont pas plus d'une fleur.

² Utiliser le taux de 0,83 L/ha pour la suppression de ces mauvaises herbes à tous les stades de croissance de la culture. Le taux de 0,55 L/ha peut être utilisée pour la suppression de la bourse-àpasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore au stade 1 à 3 feuilles de la culture ou pour la suppression de la renouée au stade 4 à 6 feuilles.

³ Une seule application de 0,83 L/ha raison est requise.

⁴ Des applications consécutives de 0,83L/ha sont requises.

⁵ Des applications consécutives de 0,83 L/ha sont requises, ou une seule demande de 1,25 L/ha.

⁶ L'orge queue-d'écureuil doit être de petite taille, en croissance active et peu dense.

⁷ Une deuxième application de 1,66 L/ha peut être effectuée pour les levées tardives de mauvaises herbes survenant après le traitement initial. Une deuxième application peut être effectuée au moins 2 semaines après la première. L'asclépiade commune devrait mesurer de 15 à 60 cm de hauteur et être en croissance active. Le pissenlit doit mesurer moins de 15 cm de hauteur.

S'assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé pour les applications.

Lignes directrices

D'autres applications peuvent être requises si une deuxième levée de mauvaises herbes survient avant la fermeture du couvert végétal.

Un taux maximale de 3,33 L/ha est autorisée pour l'ensemble des applications en postlevée.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY ® SOJA ET LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT^{MD} SOJA

7.7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT^{MD} SOJA

AVERTISSEMENT : APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY® SOJA

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT^{MD} SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE SMOKE 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY 2 RENDEMENT. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOJA NON CERTIFIÉ ROUNDUP READY 2 RENDEMENT SOJA.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE	HERBES	(appliquer dans 100 à 200 L
,	DU PLANT	SUPPRIMÉES*	d'eau/hectare)
1,67	De la première	Abutilon, petite herbe	¹ Une seule application de 1,67 L/ha
			pour suppression seulement.
	jusqu'à la fin de	blanc, amarante à	
	la floraison	racine rouge, amarante	Pour supprimer l'asclépiade
		hybride, lampourde	commune, le souchet comestible,
		_	mauve à feuilles rondes et liseron des
		scabre, renouée	champs, il est possible de faire une
		persicaire, renouée de	deuxième application. Si on utilise des
		Pennsylvanie, morelle	applications séquentielles, laisser au
		noire de l'Est,	moins deux semaines entre la première
		moutarde des champs,	et la deuxième application.
		renouée liseron, sétaire	
		verte, sétaire glauque,	
		sétaire géante,	
		échinochloa pied-de-	
		coq, digitaire	
		astringente, digitaire	
		sanguine, chiendent, panic d'automne,	*
		panic d'autonne, panic millet sauvage,	
		folle avoine, orge	
		spontanée, blé	
		spontanée, tabouret des	
		champs, soude	
		roulante, Canola	
		(colza) non Roundup	
		Ready, ortie royale,	
		kochia à balais,	
		stellaire moyenne,	
		spargoute des champs,	
		morelle à trois fleurs,	
		gaillet gratteron,	
		bourse-à- pasteur,	
		saponaire des vaches,	
		silène noctiflore,	
		érodium cicutaire,	
		sagesse-des-	
		chirurgiens, crépis des	
		toits	
		<u> </u>	

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE DU PLANT	HERBES SUPPRIMÉES*	(appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
		Asclépiade commune ^{1,2} , souchet comestible ^{1,2} , liseron des champs ² , chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée	Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germé à la suite de traitement initial. Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade de floraison du soja.
		Sicyos anguleux (Sicoyos angulatus ³)	L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm
		Haricot adzuki spontané (<i>Vigna angularis</i>) ⁴	Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.
		⁵ Armoise bisannuelle (Artemisia biennis)	Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et être du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. La Muhlenbergie feuillée devrait être
			en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm.
			Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES*	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
			³ Deux applications séquentielles de 1,67 litre par hectare suffiront. Appliquer entre les stades de développement de 1 à 18 feuilles. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application. ⁴ Pour la suppression haricot adzuki spontané du stade de la feuille unifoliée au stade de la 4 ^e feuille trifoliée), appliquer au taux de 1,67 L/ha. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germé à la suite du traitement initial. Les haricots adzuki devraient être au stade de la feuille unifoliée à la 4 ^e feuille trifoliée et en croissance active. ⁵ Appliquer seulement une fois par saison, au taux de 1,67L/ha. L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2 à 8 feuilles et en croissance active.
3,33		Toutes les mauvaises herbes indiquées ci- dessus, ainsi que la morelle de la Caroline ⁶ et l'acnide tuberculée ⁶⁷	 Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES*	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)
			• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.
			⁶ Pour la suppression de la morelle de la Caroline (<i>Solanum carolinense</i>) pour la saison complète, appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles. ⁶ Pour la suppression de l'acnide tuberculée (<i>Amaranthus tuberculatos</i>), appliquer jusqu'à et incluant le stade de 18 feuilles. Utiliser 3,33 litres par hectare. Alternativement, deux applications séquentielles de 1,67 litre par hectare suffiront. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application.
			⁷ Pour la suppression de l'acnide tuberculée, utiliser le plus haut taux si les mauvaises herbes sont au-delà du stade de 6 feuilles.

4,67	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, ainsi que le Luzerne,	Appliquer le taux de 4,67 L/ha seulement une fois durant la saison.
		Brome inermis	• Luzerne devrait avoir 9 feuilles ou plus et doit être au moins 10-15 cm de hauteur.
			• Brome inermis devrait compter au moins 3-5 feuilles et être au moins 10-15 cm de hauteur.
			Un jaunissement à court terme peut se produire dans les zones a pulvérisations débordantes avec le taux d'application de 4,67 L /
			ha. Cet effet est temporaire et n'a aucune incidence sur la croissance des cultures ou le
			rendement.

^{*}Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY® SOJA SEULEMENT.

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY® SOJA. (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOJA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliquer 1,67 – 3,33 L/ha Smoke 540 dans les variétés de Soja Roundup Ready Soja.

Voir la section 7.6.1 pour le mode d'emploi.

Appliquer le taux de 4,67 L/ha dans les variétés de Soja Roundup Ready 2 Rendement Soja seulement.

7.7.3 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Les mélanges en réservoir peuvent être appliqués aux variétés de fèves de soja Roundup Ready 2 Rendement, et Roundup Ready.

SMOKE 540 avec herbicide Pursuit

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec SMOKE 540 à un taux de 1,67 litre par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage.

Pursuit peut être appliqué dans 100 - 200 litres d'eau propre par hectare à le taux de 0,16 - 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifoliée du soja Roundup Ready. Le taux la plus élevée est recommandée pour les infestations importantes. Ce mélange en réservoir est recommandé surtout pour le soja semé à des espacements de 50 centimètres (20 pouces) ou plus lorsqu'une seule application est requise.

Mélange: Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir comme indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite SMOKE 540 suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de SMOKE 540 et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de Soja Roundup Ready.

Une seule application par saison de l'herbicide SMOKE 540 à 1,67 litre par hectare mélangé en réservoir avec l'herbicide Pursuit à 0,16 de 0,21 litre par hectare est permise.

Pour une application comme mélange en réservoir, lire et respecter toutes les directives des étiquettes, y compris les taux d'application, l'équipement de protection requis, les

restrictions et précautions à prendre pour tous les produits utilisés. Toujours utiliser les restrictions et les précautions les plus strictes des étiquettes.

Herbicide liquide R/T 540 plus herbicide FirstRateTM (pour utilisation dans l'est du Canada seulement)

Pour une suppression résiduelle supplémentaire de la germination tardive des mauvaises herbes suivantes : petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, stramoine, grande herbe à poux. L'herbicide FirstRate peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide SMOKE 540 à un taux de 0,83 - 1,67 litre par hectare. Utiliser 20,8 grammes par hectare d'herbicide FirstRate.

Ne pas récolter les plants de soja pour le fourrage ou le foin. Ne pas récolter le soja avant 65 jours après application.

Seulement une application par saison de l'herbicide Liquide SMOKE 540 mélangé à l'herbicide FirstRate est autorisée.

Pour une application comme mélange en réservoir, lire et respecter toutes les directives des étiquettes, y compris les taux d'application, l'équipement de protection requis, les restrictions et précautions à prendre pour tous les produits utilisés. Toujours utiliser les restrictions et les précautions les plus strictes des étiquettes.



Herbicide liquide SMOKE 540 avec herbicide Sencor 75 DF pour la suppression de l'arroche étalée (l'est du Canada seulement)

Pour la suppression de l'arroche étalée, appliquer l'herbicide Sencor 75 DF comme traitement de présemis au taux de 0.75 - 1.1 kg de produit par hectare sur des sols à texture moyenne ou au taux de 1.1 - 1.5 kg de produit par hectare sur des sols à texture fine plus l'herbicide liquide SMOKE 540 au taux de 1.67 litre par hectare. Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière. Appliquer quand l'arroche étalée a atteint le stade de croissance des 10 feuilles.

Seulement une application par année est permise. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Sencor 75 DF pour d'autres directives d'emploi, précautions et instructions sur la manipulation. Consulter le tableau intitulé 'SENCOR 75 DF utilisé seul en prélevée' pour les taux spécifiques basés sur la texture du sol et la matière organique.

La suppression du maïs spontané Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide SMOKE 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres d'herbicide liquide SMOKE 540 et 0,25 - 0,38 litre d'herbicide Assure II.

La plus forte taux d'Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Herbicide liquide SMOKE 540 avec herbicide Assure® II

Taux	Stade de croissance	Mauvaises herbes	Commentaires
	du plant	supprimées ♦	
	De la première feuille	Du maïs spontané	Consulter les
Herbicide liquide SMOKE	trifoliée jusqu'à la fin	Roundup Ready.	renseignements
540	de la floraison.		supplémentaires
+		Appliquer au stade de	après ce tableau.
0,25-0,38 L/ha		2 à 6 feuilles du maïs.	
Herbicide Assure II			

- * Si désiré, Sure Mix peut être ajouté à ce mélange en réservoir.
- ♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

La suppression du maïs spontané Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide SMOKE 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres d'herbicide liquide SMOKE 540 et 0,25 - 0,38 litre d'herbicide Assure II.

La plus forte taux d'Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Assure II, puis ajouter l'herbicide liquide SMOKE 540 selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de l'herbicide liquide SMOKE 540 et de l'herbicide Assure II au Soja Roundup Ready soja.

Pour une application comme mélange en réservoir, lire et respecter toutes les directives des étiquettes, y compris les taux d'application, l'équipement de protection requis, les restrictions et précautions à prendre pour tous les produits utilisés. Toujours utiliser les restrictions et les précautions les plus strictes des étiquettes.

Smoke 540 avec l'herbicide Venture® L

Taux	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires
1,67 – 3,33 L/ha Smoke 540 + 0,45 – 0,60 L/ha L'herbicide Venture L**	De la première feuille trifoliée à la troisième feuille trifoliée	Du maïs spontané Roundup Ready. Appliquer au stade de 2 à 5 feuilles du maïs.	Consulter les renseignements supplémentaires après ce tableau.

^{**}Turbocharge peut ou ne peut pas être ajouté à ce mélange en réservoir.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Pour la suppression du maïs spontané Roundup Ready, l'herbicide Venture L peut être mélangé en réservoir avec Smoke 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres d'herbicide Smoke 540 et 0,45 - 0,60 litre d'herbicide Venture L.

Un taux plus forte d'herbicide Venture L peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des

mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau propre par hectare.

Mélange: Ajouter et mélanger l'herbicide Venture L selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Venture L, puis ajouter l'herbicide Smoke 540 selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée à la troisième feuille trifoliée, et au stade de 2 à 5 feuilles du maïs spontané Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 90 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de l'herbicide Smoke 540 et de l'herbicide Venture L au soja Roundup Ready.

Lire l'étiquette de l'herbicide Venture L pour les autres précautions et instructions de manipulation.

FirstRate est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC. Sencor est une marque de commerce de Bayer CropScience Inc. Pursuit est une marque déposée de BASF. Assure est une marque déposée d'EI du Pont de Nemours and Company. Venture est une marque déposée de Syngenta Group Company.

7.8 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY^{MD} 2 XTEND

Smoke 540 et XtendiMax avec Technologie VaporGrip herbicide liquide employés sur le soja Roundup Ready 2 Xtend

AVERTISSEMENT: CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR PEUT SEULEMENT ÊTRE APPLIQUÉ AUX VARIÉTÉS DE FÈVES DE SOJA DÉSIGNÉES COMME ROUNDUP READY 2 XTEND. NE PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR AUX VARIÉTÉS DE FÈVES DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT OU ROUNDUP READY.

Tant pour le contrôle de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces, que pour la suppression résiduelle ou le contrôle de mauvaises herbes à feuilles larges et à petites graines, appliquer Xtendimax avec la technologie VaporGrip au taux de 823 mL à 1,71 L/ha plus Smoke 540 au taux de 1,67 à 4,67 L/ha dans un volume de vaporisation minimum de 100 L/ha.

Délai avant la récolte (s):

• 7-10 jours pour le fourrage de soja et 13-15 jours pour le foin soja.

Appliquer XtendiMax avec Technologie VaporGrip sur les mauvaises herbes de < 10 cm

Ne pas appliquer ce mélange en réservoir aux fèves de soja Roundup Ready 2 Xtend avec un équipement de vaporisation aérien.

Se référer à l'étiquette de l'herbicide Xtendimax avec la technologie VaporGrip pour les précautions générales, les directives sur la gestion de la vaporisation, la liste des mauvaises herbes contrôlées et pour toutes autres précautions de sécurité ou instructions de manutention.

7.9 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS CERTIFIÉES CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY® 2 SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE SMOKE 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS QUI NE CONTIENT PAS LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX CRO	DE DE MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
----------	-----------------------------------	--

1,67	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine	1 Une seule application de 1,67 L/ha pour la suppression seulement.
		rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola	 2 Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, mauve à feuilles rondes et liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application. • Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. • Toute deuxième application, doit être effectuée au plus tard au stade 8 feuilles du maïs.
		(colza) spontané non Roundup Ready, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne,	• L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm
		spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur,	• Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.
	O	saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits,	• Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et être du stade de rosette jusqu'à la hauteur de

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES •	COMMENTAIRES (Appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
		L'asclépiade commune _{1,2} ,	50 cm.
		souchet comestible _{1,2} , mauve à feuilles rondes ₂ , liseron	• La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10- 20 cm.

		des champs2, chardon des champs, laiteron des champs, muhlenbergie feuillée.	• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.
3,33	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci dessus	 Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm. Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.9.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour le mélange en réservoir, ajouter l'herbicide selon les instructions indiquées sur l'étiquette de produit et ensuite Smoke 540 selon les instructions de cette étiquette (section 5). Lire les étiquettes des produits d'association pour plus de précisions sur les précautions, les recommandations d'utilisation et les instructions de manipulation.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
	CROISSANCE	HERBES	(appliquer dans 100 à
	DU PLANT	SUPPRIMÉES •	200 L d'eau/ha)
1,67 L/ha Smoke 540 + 0,75 – 1,0 kg m.a./ha atrazine*	Jusqu'au stade de la 5e feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte taux de l'herbicide atrazine contre les fortes infestations de mauvaises herbes.

1,67 L/ha Smoke 540 + 2,5 – 3,7 L/ha D'herbicide Marksman	Jusqu'au stade de la 5e feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux, abutilon.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte taux de l'herbicide Marksman contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
1,67 L/ha Smoke 540 + 0,56 à 1,12 L/ha d'herbicide 2,4-D**	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	Canola spontané Roundup Ready – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
Deux applications: 1re application: 1,67 L/ha Smoke 540 + 0,56 L/ha d'herbicide 2,4-D** 2e application: 1,67 L/ha Smoke 540 + 0,42 à 0,56 L/ha d'herbicide 2,4-D**	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée) et/ou avant le stade de 6 feuilles.	Canola spontané Roundup Ready – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
1,67 L/ha Smoke 540 + 13,3 g/ha d'herbicide Peak 75 WG + agent tensioactif non ionique (0,2 % v/v) + 0,3 L/ha d'herbicide Banvel II	Du stade de la jeune plantule jusqu'à 5 feuilles inclusivement.	Canola spontané Roundup Ready – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
1,67 L/ha Smoke 540 + 1,1 L/ha	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille	Canola spontané Roundup Ready – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont

2025-03-29			
Dyvel DSp	bien		petits (4 feuilles ou
herbicide liquide	développée)		moins).
1,67 L/ha	Stade 3 - 8	Morelle noire de l'Est,	Ajouter Agral 90 à
Smoke 540	feuilles du maïs	amarante à	raison de $0.2 \% \text{ v/v}$.
+		racine rouge, abutilon,	Appliquer
0,21 L/ha		petite herbe à	jusqu'au stade 8
d'herbicide Callisto		-	
		poux (répression	feuilles des mauvaises
480 SC		seulement) plus	herbes à feuilles
		mauvaises	larges.
		herbes annuelles et	Certaines mauvaises
		vivaces levees.	herbes vivaces peuvent
			ne pas être supprimées
			par ces taux des
			herbicides.
1,67 L/ha	Stade 3 - 8	Morelle noire de l'Est,	Ajouter Agral 90 à
Smoke 540	feuilles du maïs	amarante à	raison de $0.2 \% \text{ v/v}$.
+	Todifios da filais	racine rouge, abutilon,	Appliquer
0,21 L/ha		petite herbe à	jusqu'au stade 8
d'herbicide Callisto		1 -	feuilles des mauvaises
		poux (répression	
480 SC		seulement) plus	herbes à feuilles
+		mauvaises	larges.
0,58 L/ha		herbes annuelles et	Certaines mauvaises
d'herbicide Aatrex		vivaces levees.	herbes vivaces peuvent
liquide 480			ne pas être supprimées
			par ces taux des
			herbicides.
1,67 L/ha	Appliquer	Graminées	Les mélanges en cuve
Smoke 540	jusqu'au stade 6	annuelles et	avec les herbicides
+	feuilles du	mauvaises herbes	exigent l'emploi d'un
2,5 L/ha d'herbicide	maïs	à feuilles larges,	agent tensioactif. On
Primextra II	(inclusivement).	mauvaises herbes	peut utiliser Agral 90
Magnum	(inclusivement).	levées, annuelles	ou Ag-Surf.
Wagnam	[ou vivaces	Ne pas appliquer sur
		ou vivaces	
			les sols comportant
			moins de 1 % ou plus
			de 10 % de matière
1.67.7.0	D . 1 . 1 . 1	76	organique.
1,67 L/ha	Du stade de la	Mauvaises herbes	
Smoke 540	jeune plantule	supprimées par	
+	jusqu'à 5	Smoke 540 ainsi	
0,625 L/ha	feuilles	que meilleure	
d'herbicide Banvel		suppression de	
II		l'abutilon et	
		suppression prolongée	
		des annuelles de	
		germination tardive et	
		à racines profondes	
		indiquées sur	
		l'étiquette de	
		l'herbicide Banvel II	

1,67 L/ha Smoke 540 Smok	2025-03-29			
285 g/ha d'herbicide Distinct + 285 g/ha que suppression prolongée des mauvaises herbes de germination tardive indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Distinct 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 4 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 5 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 5 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 6 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 6 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 6 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 6 gramminées et des mauvaises herbes à feuilles	1,67 L/ha	2 -6 feuilles	Mauvaises herbes	agent tensioactif non
285 g/ha d'herbicide Distinct de agent tensioactif non ionique the suppression prolongée des mauvaises herbes de germination tardive indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Distinct Mauvaises herbes de germination tardive indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Distinct Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 feuilles du maïs inclusivement the feuilles du maïs sur les étiquettes des produits d'association prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association des produits d'association prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4,6 feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade d	Smoke 540		supprimées par	ionique appliqué à
d'herbicide Distinct + agent tensioactif non ionique + 28% NAU 28% NAU 28% NAU 25% v/v 2	+		Smoke 540 ainsi	0,2% v/v
# mauvaises herbes de germination tardive indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Distinet # Du stade de la jeune plantule jusqu'à 6 feuilles que supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles (supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles (supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille de la 4 feuille sarges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille de la 4 feuille sarges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée de la 4 feuille du maïs inclusivement ## Autoritée sur l'étiquetes des produits d'association ## Autoritée de l'est, ## Autoritée sur l'étiquetes des produits d'association ## Apouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v	285 g/ha		que suppression	
# agent tensioactif non ionique # 28% NAU 1	d'herbicide Distinct		prolongée des	28% NAU appliqué à
agent tensioactif non ionique +	+		, - <u> </u>	
non ionique + Carry Preficide Distinct 1,67 L/ha Smoke 540 jeune plantule jusqu'à 6 feuilles que suppression 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* feuilles mauvaises herbes suprimées par sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Smoke 540 jusqu'à 3 feuilles mauvaises herbes supprimées par suppression 1,67 L/ha Smoke 540 jusqu'à 3 feuilles mauvaises herbes supprimées par s	agent tensioactif		germination tardive	
Pictiquette de Pherbicide Distinct	_		0	
28% NAU 1.67 L/ha Smoke 540 +	-			
1.67 L/ha Smoke 540 jeune plantule jusqu'à 6 feuilles Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1.67 L/ha émergence jusqu'à 3 feuilles Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1.67 L/ha émergence jusqu'à 3 feuilles Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. 1.67 L/ha Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG Herbicide Prowl 6	28% NAU			
Smoke 540 +		Du stade de la		
+ 1,25 L/ha d'herbicide Dual II Magnum + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine*	*			
1,25 L/ha d'herbicide Dual II Magnum +				
d'herbicide Dual II Magnum + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Smoke 540 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Smoke 540 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Smoke 540 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha ha havaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,				
Magnum + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha feuilles Mauvaises herbes 1,35 L/ha feuilles Smoke 540 ainsi que suppression 1,67 L/ha feuilles Smoke 540 ainsi que suppression 1,0 kg m.a./ha feuilles Mauvaises herbes 1,0 kg m.a./ha feuilles mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. 1,67 L/ha Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement molusivement 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs 1,67 L/ha Stade 3 à 8	-		1 11	
# 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha			-	
1,0 kg m.a./ha d'atrazine* feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Auvaises herbes Smoke 540 feuilles feuilles Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v Vervival Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v Vervival Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v Vervival Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v	_			
d'atrazine* annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Smoke 540 +				
sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Smoke 540 +			9	
produits d'association	u atrazine			
1,67 L/ha Smoke 540 + 1,35 L/ha d'herbicide Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Smoke 540 Hand mais inclusivement 1,67 L/ha Smoke 540 Sm				
Smoke 540 + 1,35 L/ha d'herbicide Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Smoke 540 H 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Callisto 480SC Supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est, Supprimées par Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v	1 67 I /ba	Ám angan ag	·	
feuilles feuilles Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. 1,67 L/ha Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Smoke 540 annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. Mauvaises herbes supprimées par que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Smoke 540 annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Smoke 540 ainsi que supprimées par supprimées par tensioactif non ionique à 0,2%v/v Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,	-	_		
1,35 L/ha d'herbicide Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Sumoke 540 + 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Smoke 540 H 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Smoke 540 H 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Smoke 540 Stade 3 à 8 feuilles du maïs Feuilles du maïs Smoke 540 ainsi feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v Que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,				
d'herbicide Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs 1,0 kg m.a./ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Feuilles du maïs Smoke 540 ainsi que supprimées par Smoke 540 ainsi que supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,		leumes	_	
Frontier MAX + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine*			1 * * *	
# I,0 kg m.a./ha d'atrazine* I,67 L/ha Smoke 540 H I,0 kg m.a./ha Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs inclusivement Smoke 540 ainsi que suppression Prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Jest de la 4e feuille du maïs inclusivement Smoke 540 ainsi quies supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est, Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v				
feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. 1,67 L/ha Smoke 540 H 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG H 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 feuilles larges annuelles indiquées supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v 1,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC				
d'atrazine* annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association. 1,67 L/ha Smoke 540 + 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 feuilles du maïs Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v 40,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC				
sur les étiquettes des produits d'association. 1,67 L/ha Smoke 540 H Comparison of the produits d'association. Jusqu'au stade de la 4e feuille du maïs supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Stade 3 à 8 feuilles du maïs Stade 3 à 8 feuilles du maïs Jusqu'au stade de la 4e feuille supprimées par supprimées par Smoke 540 ainsi que supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,				
produits d'association. 1,67 L/ha Smoke 540 de la 4e feuille du maïs inclusivement 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 feuilles du maïs supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Smoke 540 Hauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,	d'atrazine*			
1,67 L/ha Smoke 540 + 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 Smoke 540 ainsi 1,67 L/ha Smoke 540 ainsi feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,				
Smoke 540 + 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 feuilles du maïs sinclusivement Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Stade 3 à 8 feuilles du maïs Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,			-	
du maïs inclusivement 2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 feuilles du maïs Smoke 540 Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle à 0,2%v/v que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,		<u> </u>		
2,8 kg/ha d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Smoke 540 + 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC inclusivement que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,				
d'herbicide Prowl 60 WG + 1,0 kg m.a./ha d'atrazine* 1,67 L/ha Smoke 540 + 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Mauvaises herbes Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,22%v/v				
graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 Feuilles du maïs Mauvaises herbes produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v y 0,21 L/ha d'herbicide Callisto d'herbicide Callisto noire de l'est,		inclusivement		
mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 Feuilles du maïs Mauvaises herbes sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v 3 a controlle de l'est,				
1,0 kg m.a./ha d'atrazine* Stade 3 à 8 Mauvaises herbes				
d'atrazine* annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 Smoke 540 feuilles du maïs Smoke 540 ainsi 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC annuelles indiquées sur les étiquettes des produits d'association Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,	+		mauvaises herbes à	
sur les étiquettes des produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 Feuilles du maïs Smoke 540 + Smoke 540 ainsi que suppression d'herbicide Callisto 480SC Sur les étiquettes des produits d'association Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v tensioactif non ionique à 0,2%v/v	1,0 kg m.a./ha		feuilles larges	
produits d'association 1,67 L/ha Stade 3 à 8 Smoke 540 feuilles du maïs Smoke 540 ainsi 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC Stade 3 à 8 Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est, Ajouter un agent tensioactif non ionique à 0,2%v/v	d'atrazine*		annuelles indiquées	
1,67 L/ha Stade 3 à 8 Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression d'herbicide Callisto 480SC Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,				
1,67 L/ha Stade 3 à 8 Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression d'herbicide Callisto 480SC Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,			produits d'association	
Smoke 540 + Smoke 540 ainsi 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC feuilles du maïs supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est, tensioactif non ionique à 0,2%v/v	1, 67 L/ha	Stade 3 à 8	Mauvaises herbes	Ajouter un agent
+ Smoke 540 ainsi 0,21 L/ha d'herbicide Callisto 480SC Smoke 540 ainsi que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,	-	feuilles du maïs	supprimées par	
0,21 L/ha que suppression prolongée de Morelle noire de l'est,	+			
d'herbicide Callisto prolongée de Morelle noire de l'est,	0,21 L/ha		que suppression	
480SC noire de l'est,				
			1 -	
+ Abution, Amarante a	+		Abutilon, Amarante à	

agent tensioactif non ionique		racine rouge et petite herbe à poux	
1,67 L/ha Smoke 540 + 2,5 - 3,0 L/ha d'herbicide Primextra II Magnum	Du stade de la jeune plantule jusqu'à 6 feuilles du maïs	Mauvaises herbes supprimées par Smoke 540 ainsi que suppression prolongée des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Primextra II Magnum	

^{*} Les taux de 0.75 - 1.0 kilogrammes par hectare de matière active d'atrazine sont équivalentes à 1.56 - 2.08 litres par hectare d'Atrazine 480.

- ** Ajouter 500 g de matière active par litre de la formulation de 2,4-D. Rajuster en conséquence les taux pour les autres formulations de 2,4-D. Utiliser seulement des formulations d'ester peu volatil ou amine de 2,4-D. Une application de 2,4-D peut endommager certains maïs hybrides. Avant d'appliquer ce mélange en réservoir, l'utilisateur devrait communiquer avec son fournisseur de semences de maïs pour savoir si le maïs hybride à traiter est sensible au 2,4-D.
- ♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera inégale, mais certaines espèces seront bien supprimées.

Marksman, Banvel II and Dyvel DSp sont des marque déposées de BASF Corporation. Aatrex et Peak sont des marques déposées de Syngenta Crop Protection Canada Inc.

7.10 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

AVERTISSEMENT: APPLIQUER L'HERBICIDE SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ CERTIFIÉES CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2 (C.-À-D. QUI CONTIENNENT UN GÈNE ROUNDUP READY)

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2 SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE L'HERBICIDE SMOKE 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SUCRÉ SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2. CE TRAITEMENT PEUT ENDOMMAGER OU DÉTRUIRE LE MAÏS SUCRÉ QUI NE CONTIENT PAS LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES:

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANC E DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES •	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
1,67	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Voir les mauvaises herbes supprimées dans le tableau de la Section 7.7	 Voir les commentaires dans le tableau de la Section 7.7 Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade 8 feuilles du maïs.
3,33	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles	Voir les mauvaises herbes supprimées dans le tableau de la Section 7.7	 Voir les commentaires dans le tableau de la Section 7.7 Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison.

- ♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.
- ♦ Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

MÉLANGES ÉN RÉSERVOIR- Ne pas appliquer les mélanges en reservoir sur les variétés de maïs sucré contenant la Technologie Roundup Ready 2

Attendre au moins 30 jours entre l'application de ce produit et la récolte.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7.11 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMI LES VARIÉTÉS DES BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY^{MD}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES BETTERAVES À SUCRE QUI N'EST PAS CERTIFIÉES ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour la suppression des mauvaises herbes levées dans les betteraves à sucre Roundup Ready, appliquer 0,83 –2,30 litres par hectare de Smoke 540. Consulter les sections, « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).

Smoke 540 supprime les mauvaises herbes levées jusqu'à 15 cm de hauteur.

Ne pas dépasser quatre applications de Smoke 540 dans une culture de betteraves à sucre Roundup Ready. Attendre au moins 10 jours entre les applications.

Ne pas dépasser une quantité maximale totale de 7,31 L/ha de ce produit par saison (p.ex. une première application jusqu'à 2,30 L/ha, plus trois applications jusqu'à 1,67 L/ha).

Ne pas récolter les betteraves à sucre Roundup Ready dans les 30 jours suivant le dernier traitement avec Smoke 540.

7.12 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRÈSSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY, LE CANOLA ROUNDUP READY^{MD}, LES FÈVES DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT^{MD}, LES FÈVES DE SOJA ROUNDUP READY, LES VARIÉTÉS DE MAÏS AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY^{MD} 2ET LES BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY^{MD} – SEULEMENT EN CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT

À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES (incluant la RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN C.-B.)

NATURE DES RESTRICTIONS: Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).

- 2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
- 3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne de Smoke 540.
- 4. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Ce produit peut être appliqué avec l'équipement aérien seulement si l'équipement de sol ne peut pas être utilisé en raison des conditions de champ inondé.

Smoke 540 peut être appliqué avec de l'équipement d'application aérienne pour la suppression de certaines graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et la répression ou la suppression tout au long de la saison de certaines mauvaises herbes vivaces.

APPLIQUER CE PRODUIT SOIGNEUSEMENT POUR ÉVITER D'ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES DÉSIRABLES.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Mode d'emploi

CET USAGE EST LIMITÉ AUX SITUATIONS OÙ LES CONDITIONS DE CHAMP SONT EXTRÊMEMENT MOUILLÉES FAISANT EN SORTE QUE PULVÉRISATEURS AU SOL (TRACTEUR ET PULVÉRISATEUR POUR GRANDES CULTURES, PULVÉRISATEURS-ENJAMBEURS OU TOUT TYPE DE PULVÉRISATEUR AU SOL) NE PEUVENT PASSER DANS LE CHAMP POUR FAIRE DES APPLICATIONS POUR UN DÉSHERBAGE EFFICACE.

NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR SMOKE 540 AVEC TOUT AUTRE produit LORSQU'UNE APPLICATION AÉRIENNE DU PRODUIT EST FAITE.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe d'aspersion n'excède pas 65% de l'envergure des ailes. Le type, la taille et l'orientation du gicleur doivent être configurés pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel

que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés.

L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ. Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - application de pesticides par aéronef (élaboré par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lute antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas appliquer sur un plan d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-200-FARM (3276).

Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Zones Tampons sans pulvérisation: Se référer à la section 5.3 pour les zones tampons sans pulvérisation requis.

7.12.1 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY – CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ SEULEMENT

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA TRUFLEX ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) TRUFLEX ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ TRUFLEX ROUNDUP READY.

Appliquer 0,55 – 3,33 L/ha de Smoke 540 au stade 0 à 6 feuilles sur la culture. Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert. Pour une application successive, un maximum de 1,67 L/ha peut être appliqué deux fois à la première étape de la fleur. Veiller à ce que la culture n'ait pas dépassé le stade de croissance recommandé. Un taux maximum de 3,33 L/ha de Smoke 540 est permise après la levée de la culture. Se référer à la section 7.5 pour les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

NE PAS appliquer de mélanges en réservoir de Smoke 540 avec tout autre produit par application aérienne.

7.12.2 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY^{MD} – CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ SEULEMENT

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA QUI N'EST PAS

CERTIFIÉ ROUNDUP READY.

On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique Smoke 540 à un stade avancé (stade 4 à 6 feuilles) de la culture. Ce flétrissement est de courte durée et n'affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

Appliquer 0,55 – 1,27 L/ha de Smoke 540 au stade 0 à 6 feuilles sur la culture. Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert. Pour une application successive, veiller à ce que la culture n'ait pas dépassé le stade de croissance recommandé. Un taux maximum de 1,66 L/ha de Smoke 540 est permise après la levée de la culture. Se référer à la section 7.5 pour les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

NE PAS appliquer de mélanges en réservoir de Smoke 540 avec tout autre produit par application aérienne.

7.12.3 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY 2 RENDEMENT ET DE SOJA ROUNDUP READY – CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ SEULEMENT

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOJA ROUNDUP READY® SOJA.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY 2 RENDEMENT. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOJA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY 2 RENDEMENT SOJA.

Appliquer 1,67 L/ha de Smoke 540 du premier stade trifolié jusqu'au stade de la floraison de la culture. Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu après l'application initiale. Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade de floraison du soja. Un taux maximum de 3,34 L/ha de Smoke 540 est permise après la levée de la culture. Se référer à la section 7.6 pour les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

NE PAS appliquer de mélanges en réservoir de Smoke 540 avec tout autre produit par application aérienne.

7.12.4 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY^{MD} 2 – CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ SEULEMENT

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY^{MD} 2

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY MAÏS 2. CE

TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY MAÏS 2.

Appliquer 1,67 L/ha de Smoke 540 jusqu'au stade, et l'incluant, 8 feuilles du maïs. Une répétition des applications peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu après l'application initiale. Toute deuxième application doit être effectuée au plus tard au stade 8 feuilles du maïs. Un taux maximum de 3,34 L/ha de Smoke 540 est permise après la levée de la culture. Se référer à la section 7.7 pour les mauvaises herbes supprimées et les taux d'application.

NE PAS appliquer de mélanges en réservoir de Smoke 540 avec tout autre produit par application aérienne.

7.12.5 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY^{MD} – CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ SEULEMENT

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES BETTERAVES À SUCRE SENSIBLES AU GLYPHOSATE.

Appliquer 0,83 – 1,67 L/ha de Smoke 540. La répétition d'une application peut s'avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu après l'application initiale. Attendre au moins 10 jours entre les applications. Un taux maximum de 3,34 L/ha de Smoke 540 est permise après la levée de la culture. Se référer à la section 7.11 pour des renseignements supplémentaires.

Ne pas récolter les betteraves à sucre Roundup Ready^{md} dans les 30 jours suivant le dernier traitement de Smoke 540.

7.13 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE LUZERNE AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY (NE PAS APPLIQUER À LA LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES)

AVERTISSEMENT: APPLIQUER SMOKE 540 AUX VARIÉTÉS DE LUZERNE AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY SEULEMENT.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE LUZERNE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) DÉSIGNÉES ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES SEMENCES DE LUZERNE NON DÉSIGNÉES ROUNDUP READY.

LES VARIÉTÉS DE LUZERNE AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DANS

SMOKE 540.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Des applications peuvent être faites de la levée jusqu'à 5 jours avant la coupe.

Un traitement séquentiel peut être appliqué aux variétés de luzerne avec la technologie Roundup Ready pour supprimer une poussée tardive de mauvaises herbes.

Laisser un intervalle d'au moins 5 jours entre une application et la coupe de la luzerne.

Les applications additionnelles de ce produit doivent être faites à des intervalles d'au moins 25 jours.

Le nombre total d'applications en postlevée doit être limité à 3 par saison de croissance.

Établissement de nouveaux peuplements (Année d'ensemencement acquis): En raison de la biologie et des contraintes de reproduction de la luzerne, jusqu'à 10 pour cent des semis peuvent ne pas contenir un gène Roundup Ready, de sorte qu'ils ne survivront pas ou ne se développeront pas après la première application de ce produit. Pour limiter les effets indésirables des trouées dans les peuplements créées par la perte de plants de luzerne ne contenant pas un gène Roundup Ready, une application de ce produit devrait être faite au plus tard au stade de la 4e feuille trifoliée de la luzerne pendant l'année d'établissement (d'ensemencement acquis).

Remarque: Là où la luzerne avec la technologie Roundup Ready poussent avec des plantes fourragères ou des cultures de couverture, ou en sursemis avec une seconde espèce, les applications de ce produit en culture (sur le dessus) élimineront les espèces non tolérantes au Roundup Ready (non tolérantes au glyphosate).

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE LUZERNE AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY

LUZEITIVE	UZENJE AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUF READT				
TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANC E DE LA CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/hectare)		
1,67	De la levée	Graminées annuelles	Toutes les mauvaises		
par	jusqu'à 5 jours	Folle avoine, sétaire verte, orge	herbes devraient être en		
application	avant la coupe	spontané, blé spontané, echinochloa	croissance active au		
		pied-de-coq, sétaire géante et sétaire	moment de l'application.		
		glauque, panic d'automne, panic	1L'armoise bisannuelle		
		millet sauvage, digitaire astringente,	devrait être au stade de 2		
		digitaire sanguine	à 8 feuilles.		
		Annuelles à feuilles larges			
		Tabouret des champs, amarante à			
		racine rouge, moutarde des champs,			
		soude roulante, chénopode blanc,			
		canola (colza) spontané non Roundup			

		Ready, ortie royale, renouée	
		persicaire, kochia à balais, stellaire	
		moyenne, spargoute des champs,	
		morelle à trois fleurs, gaillet	
		gratteron, renouée liseron, bourse-à-	
		pasteur, saponaire des vaches, silène	
		noctiflore, renouée scabre, érodium	
		cicutaire, sagesse-des-chirurgiens,	
		crépis des toits, amarante paniculée,	
		lampourde, morelle noire de l'Est,	
		abutilon, armoise bisannuelle1.	
		Vivaces (suppression tout au long de	
		la saison)	
		Chiendent, chardon des champs et	
		laiteron des champs, orge-queue	
		d'écureuil, pissenlit.	, i
3,33	De la levée	Toutes les mauvaises herbes ci-dessus	2Le taux de 3,33 L/ha
par	jusqu'à 5 jours	plus:	s'applique à des
application	avant la coupe	Annuelles à feuilles larges	mauvaises herbes
		Mauve à feuilles rondes	robustes et bien établies,
		Vivaces (suppression tout au long de	si elles subissent un
		la saison)	stress ou si l'infestation
		Orge-queue-d'écureuil2, pissenlit2,	est massive.
		asclépiade communes, liseron des	3L'asclépiade commune
		champs, souchet comestible4, morelle	devrait avoir une
		de la Carolines, acnide tuberculée6,	hauteur de 15 à 60 cm.
		sicyos anguleux7	4Le souchet comestible
			devrait avoir une hauteur
			de 5 à 15 cm.
			5La morelle de la
		~	Caroline devrait être au
			stade des 2 à 12 feuilles.
			6L'acnide tuberculée
			jusqu'au stade des 18
			feuilles inclusivement.
			7Le sicyos anguleux à
			partir du stade des 1 à 18
			feuilles.

7.14 PRODUCTION DE SEMENCES DE MAÏS HYBRIDE EN EMPLOYANT LE SYSTÈME RHS AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

La désignation RHS indique que le maïs contient la technologie qui permet la sensibilité à ce produit des panicules seulement. L'emploi de ce produit sur le maïs hybride ou autogame qui n'est pas désigné RHS ou comme du maïs contenant la technologie Roundup Ready® 2 peut causer des dommages importants à la culture et engendrer des pertes de rendement.

Suppression des panicules

Ce produit peut être employé en traitement généralisé au-dessus de la culture pour la suppression des panicules des lignées réceptrices de maïs autogame RHS dans les champs de production de semences ensemencés avec du maïs contenant la technologie Roundup Ready 2 comme donneur de pollen.

MODE D'EMPLOI: Ce produit peut être appliqué pour la suppression des panicules du stade 8 feuilles jusqu'au stade 13 feuilles avant la floraison au taux de 1,67 à 2,34 L/ha par application. Jusqu'à deux applications pour la suppression des panicules sont permises.

Suppression des mauvaises herbes

Se référer seulement à la section: 7.9 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS AVEC LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

Mélanges en réservoir: Voir la section 7.9.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR pour les taux d'utilisation, périodes d'application et restrictions. Prendre note que seuls les mélanges en réservoir pour lesquels des produits herbicides associés sont homologués pour les semences de maïs (autogame) peuvent être utilisés pour la suppression des mauvaises herbes sur les lignées réceptrices de maïs autogame RHS et les lignées donatrices de maïs autogame avec la technologie Roundup Ready 2.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC SMOKE 540

		APPLICATION		
MAUVAISES	STADE DE	TAUX	VOLUME	COMMENTAIRES
HERBES	CROISSANCE	(L/ha)	D'EAU	
			(L/ha)	
Chiendent	Au moins 3	1,67	50 - 300	Diluer dans de l'eau propre
(suppression,	ou 4 feuilles			et appliquer avec des buses
infestations	vertes			à jet plat.
légères ou				
moyennes)				Ne pas travailler le sol au
				moins 3 jours suivant le
				traitement.
				Consulter les notes à la
				rubrique « Chiendent » de
				la section 8.2.1 pour plus
				d'informations.
				Pour les volumes d'eau
•				supérieurs (150-300 L/ha),
				ajouter un agent tensio-actif
				homologué, à raison de 0,5
				litre dans 100 L d'eau
				propre (0,5% v/v).
				Consulter la liste de la
				section 8.2.2 ou ci-
				dessous.

		APPLICATION		
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
\ 11	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67 – 4,67	50 – 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. Les taux plus fortes que 1,67 L/ha donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (i.e., 150-300 L/ha). Consulter les notes à la rubrique « Chiendent » de la section 8.2.1 pour plus d'informations.
Chardon des champs	Stade de la rosette (terre en jachère)		50 - 100	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. Consulter les notes à la rubrique « Chardons des champs » de la section 8.2.3 pour plus d'informations
	Stade du bouton	3,17-4,67	100 - 300	Ne pas travailler le sol
champs	ou après			avant au moins 5 jours après le traitement.

		APPLICATION		
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
Liseron des champs	Pleine floraison ou après	4,67 – 8	100 - 300	Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade commune*	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,67	50 – 100	Consulter la section 9.9 « Application avant la récolte » pour plus d'informations. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours
	Stade du bouton à la pleine floraison	8	100 - 300	après le traitement. Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace. Les plants d'asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous au même stade, par conséquent des
				traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaire.
Linaire vulgaire	Stade végétatif (terre en jachère)	1,67	50 - 100	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.
	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			Ne pas travailler le sol au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère.
				Consulter les notes à la rubrique « Linaire vulgaire » de la section 8.2.4 (terre en jachère), ou 9.9 « Application avant la récolte » pour plus d'informations.

		APPLICATION		
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
Luzerne	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison	2,47 – 3,33	50 - 300	Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement.
	Applications à l'automne seulement			Utiliser les taux les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées. Pour les applications
				printanières et la suppression des mauvaises herbes dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en réservoir, consulter la section 8.2.6.
Pissenlit	< 15 cm > 15 cm	1,67 2,47 – 3,33	50 – 100 50 – 300	Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les
	Stade du bouton à la pleine floraison	1,67	50 – 100	taux. Utiliser les taux les plus fortes pour les infestations sévères.
C	(avant la récolte)			Consulter la section 8.2.5 « Pissenlit » pour plus d'informations.
				Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 « Avant la Récolte » pour plus d'informations.

	APPLICATION			
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
Orge queue d'écureuil	Du semis à l'épiaison	1,67 – 3,33	50 - 100	Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol. Utiliser les taux ls plus fortes si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent



D	A1: 1 -	h n e n	100 500	D :
Roseau	Appliquer le	2,0-8,0	100-500	Pour une suppression
commun	produit quand			partielle et pour obtenir
	les plantes			de meilleurs résultats,
	sont en			traiter tard en été ou au
	croissance			début de l'automne quand
	active ou			les plantes sont en
				croissance active et en
	repoussent			
	après le			pleine floraison. Un
	brûlage ou le			traitement fait avant ou
	fauchage.			aprés ce stade peut
				diminuer la suppression.
				En raison de la nature
				dense de la végétation,
				qui peut empêcher la
				bonne couverture par
				pulvérisation ou
				engendrer des stades de
				croissance inégaux, des
				traitements répétés
				peuvent être nécessaires
				pour maintenir la
				*
				suppression du roseau.
				Les symptômes visibles
				de suppression seront
				lents à paraître.
				1
				Pour les volumes d'eau
				supérieurs (150-300
				`
				L/ha), il faut ajouter un
				agent tensio-actif
				homologué, à raison de
				0,5 litre dans 100 L d'eau
				propre (0,5 % v/v).
				1 1 (-)
				NE PAS TRAITER
				LES PLANTES
				DIRECTEMENT
				AUDESSUS
				DE L'EAU.
				L'herbicide Smoke 540
				n'est pas homologué pour
				application directe sur
				des plans d'eau.
				des plans a cau.

Autres vivaces	Tôt au stade de	4,67 – 8	100 - 300	Ne pas travailler le sol au
(consulter la	l'épiaison ou du			moins 7 jours après le
liste à la	bouton			traitement.
section 6.2)				

* **REMARQUE**: Pour le traitement localisé, appliquer 80 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les taux de 1,67 à 8 litres par hectare sont équivalentes à environ 17 à 80 mL/100m², respectivement.)

8.2 RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne: appliquer au printemps 1,67 litre par hectare de ce produit avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des plants de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent tout au long de la saison de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec SMOKE 540 aux fins de la suppression du chiendent :

Agral 90 Companion Ag Surf

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes :

- 1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1^{er} août.
- 2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE : On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE SMOKE 540 ET DE L'HERBICIDE BANVEL II

Pour la suppression du chardon des champs (et du laiteron des champs) des terres en jachère ou pour les résidus de culture appliquer 1,13 litre par hectare de SMOKE 540 et 1,25 litre par hectare de Banvel II dilué dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. De plus, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensio-actif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats sur des terres en jachère, travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant une gelée destructrice.

REMARQUE: Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soja, du maïs cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1^{er} septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la linaire vulgaire au stade végétatif des terres en jachère. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
- 2. Laisser repousser la linaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 centimètres ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter la linaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour de meilleurs résultats, appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 SUPPRESSION DE LA LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer la suppression de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour la suppression automnale des peuplements établis de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 1,67 à 3,33 litres de SMOKE 540 et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre (pour les autres préparations de 2,4-D, régler taux du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement le taux minimale de 1,2 litre de 2,4-D avec 1,67 à 3,33 litres de SMOKE 540 par hectare.

Après une application printanière de ce mélange en réservoir, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes taux de SMOKE 540 quand les herbes vivaces prévalent.

8.2.6.1 SUPPRESSION DE LA LUZERNE ROUNDUP READY – MÉLANGES EN RÉSERVOIR

* MÉLANGES EN RÉSERVOIR – SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DE PRODUITS RESPECTIVES LORS DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR CONNAÎTRE LES TAUX D'UTILISATION, MISES EN GARDE, MODES D'EMPLOI, RECOMMANDATIONS ET AUTRES DÉTAILS QUANT AUX CULTURES DE ROTATION.

L'ajout d'un mélange en réservoir est requis pour éliminer un peuplement de luzerne Roundup Ready. Le traitement herbicide devrait être appliqué à l'automne lorsque la luzerne Roundup Ready est au stade de bourgeonnement. Travailler le sol deux ou trois semaines après le traitement herbicide peut améliorer la suppression et la consistance dans des conditions de stress (sécheresse, gel, températures froides).

Utiliser les produits et les taux d'application suivantes pour contrôler la luzerne Roundup Ready et supprimer les mauvaises herbes vivaces et annuelles (voir sections 7.1 et 8.1).

- Mélanger avec de l'eau pour obtenir un volume total de 100L/ha.
- Appliquer sur la luzerne Roundup Ready au stade de prébourgeonnement jusqu'au début du stade de floraison.
- Le contrôle est meilleur quand la majorité des plantes sont au stade de bourgeonnement.

Smoke 540 à un taux de 1,67-3.34 L/ha additionné d'un des produits de mélange en reservoir suivants:

- Herbicide 2,4-D* à 1,5 L/ha ou:
- Herbicide Banvel II à 1,25 L/ha ou:
- Herbicide Lontrel 360 à 0,56-0,83 L/ha ou:
- Herbicide 2.4-D* à 1.05 L/ha + Herbicide Banvel II à 1.25 L/ha ou:
- Herbicide 2,4-D* à 1,05 L/ha + Herbicide Lontrel 360 à 0,42 L/ha ou:
- Herbicide Curtail M à 2,0 3,0 L/ha

8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section « **Suppression des mauvaises herbes vivaces avec SMOKE 540** » (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat,

^{*} taux pour une formulation de 564 grammes d'équivalent acide par litre de 2,4-D. Pour les autres préparations de 2,4-D, régler le taux du produit en conséquence, incluant les formulations d'amine et d'ester.

sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche : La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps — ou bien entre la récolte et une application d'automne — diminue la capacité de la suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application. Consulter les recommandations des tableaux « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1) pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe.

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines : Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée destructrice avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SAUF AVANT LA RÉCOLTE (VOIR LA SECTION 9.9.2).

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), des pois, des lentilles, du soja, des haricots communs secs, du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), et des fourrages, et sur les terres en jachères. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soja, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs 2, du canola ou du soja Roundup Ready (consulter les sections 7.5 et 7.6 et 7.7). Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.0).

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.

9.1.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - SOJA

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DES PRODUITS LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION REQUIS, LES RESTRICTIONS ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. TOUJOURS SUIVRE LES RESTRICTIONS ET RESPECTER LES PRÉCAUTIONS LES PLUS STRICTES.

LORSQUE LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS DU GLYPHOSATE 360 G/L, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Pursuit

L'herbicide SMOKE 540 avec l'herbicide Pursuit peut être appliqué avant ou après le semis, mais avant l'émergence de la culture. L'herbicide liquide SMOKE 540 supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette lorsqu'appliqué suivant les instructions (se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de l'herbicide liquide SMOKE 540). L'herbicide Pursuit supprimera les mauvaises herbes germant du semis.

SEULEMENT DU SOJA, DES HARICOTS BLANCS, DES HARICOTS COMMUNS, DES POIS DE TRANSFORMATION, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS ET DU BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. DU BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE PLANTÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT SUR LE SOJA, MAIS PAS PLUS TÔT QUE 100 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS L'ÉMERGENCE DE LA RÉCOLTE.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Métribuzine (herbicide Sencor 75 DF, herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soja ou herbicide Lexon DF granules dispersables)

Pour le traitement non sélectif et résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, plus hautes que 4 centimètres, dans le soja, appliquer l'herbicide SMOKE 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide à dispersion liquide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soja ou l'herbicide Lexone DF comme application de pré- semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Dual Magnum ou Herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja. Appliquer l'herbicide SMOKE 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,15-1,75 L/ha en traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en traitement de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs d'herbicide SMOKE 540. Utiliser des taux plus élevés d'herbicide SMOKE 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide metribuzin (Herbicide Sencor 75DF, Herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soja ou herbicide Lexone DF)

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja. Appliquer un traitement de présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou comme traitement avant l'émergence de la culture. On ne peut pas supprimer des mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent avec des taux inférieurs de l'herbicide SMOKE 540.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Axiom DF

Traitement de présemis de surface :

Pour usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement d'herbicide Axiom DF dans le mélange en réservoir avec l'herbicide SMOKE 540. Appliquer Axiom DF herbicide dans un minimum de 200 L/ha de volume total.

Traitement de pré-émergence :

L'herbicide SMOKE 540 plus l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol : Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha."

9.1.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - MAÏS

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES DES PRODUITS LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, L'ÉQUIPÉMENT DE PROTECTION REQUIS, LES RESTRICTIONS ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. TOUJOURS SUIVRE LES RESTRICTIONS ET RESPECTER LES PRÉCAUTIONS LES PLUS STRICTES.

LORSQUE LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS DU GLYPHOSATE 360 G/L, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Dual Magnum ou Herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer l'herbicide SMOKE 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Magnum Dual ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,25 à 1,75 L/ha en traitement de présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Remarque: L'utilisation sur le maïs est pour l'EST DU CANADA SEULEMENT."

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs d'herbicide SMOKE 540. Utiliser des taux plus élevés d'herbicide SMOKE 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Dual Magnum ou herbicide Dual II Magnum plus herbicide Aatrex Liquid 480

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer l'herbicide SMOKE 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual H Magnum à un taux de 1,25 - 1,75 L/ha plus l'herbicide liquide 480 Aatrex à un taux de 2,1-3,1 L/ha comme présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou une application de pré-émergence avant l'émergence de la récolte. Remarque : L'utilisation sur le maïs est pour L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs d'herbicide SMOKE 540. Utiliser des taux plus élevés d'herbicide SMOKE 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Primextra II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles sur le maïs, appliquer l'herbicide SMOKE 540 et l'herbicide Primextra II Magnum comme traitement de présemis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. Ce mélange en réservoir requiert l'utilisation d'un agent tensio-actif, Agral 90 ou AG-Surf. Voir les instructions de mélange pour plus de renseignements.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs d'herbicide SMOKE 540. Utiliser des taux plus élevés d'herbicide SMOKE 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Smoke 540 avec l'herbicide Frontier MAX

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer Smoke 540 plus l'herbicide Frontier MAX comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

Smoke 540 avec l'herbicide Prowl

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer Smoke 540 plus l'herbicide Prowl comme traitement après le semis, mais avant l'émergence de la culture.

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Converge Pro ou herbicide Converge 75 WDG

Traitement de présemis de surface : L'herbicide Converge 75 WGD peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide Converge 75 WGD doit être mélangé en réservoir avec de l'Atrazine quand appliqué comme traitement de surface de présemis. Quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, l'herbicide SMOKE 540 peut être ajouté à l'herbicide Converge Pro et l'herbicide Converge 75 WGD pour la suppression non sélective de ces mauvaises herbes. Ne pas incorporer.

Traitement de pré-émergence : L'herbicide Converge Pro ou Converge 75 WGD peut également être appliqué après l'ensemencement jusqu'avant l'émergence de la récolte. L'atrazine et/ou l'herbicide SMOKE 540 peuvent être mélangés en réservoir avec des applications de pré-émergence de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD.

Appliquer l'herbicide Converge Pro à un taux de 165-220 ml par hectare, ou l'herbicide Converge 75 WGD à un taux de 105-140 ml par hectare, mélangé en réservoir avec l'herbicide SMOKE 540 à un taux de 1,67 L par hectare pour la suppression non- sélective des mauvaises herbes émergées dans un système de gestion de labourage et pour une meilleure suppression du pissenlit avec un système gestion de labourage nul. Un mélange en réservoir à trois sens avec l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WGD + atrazine + l'herbicide SMOKE 540 peut être employé pour obtenir la suppression résiduelle des mauvaises herbes énumérées dans la section de l'herbicide Converge Pro ou l'herbicide Converge

Herbicide SMOKE 540 avec herbicide Axiom DF

Traitement de présemis de surface : Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement Axiom DF dans le mélange en réservoir avec l'herbicide SMOKE 540. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans un minimum de 200 L/ha de volume total."

Traitement de pré-émergence : L'herbicide SMOKE 540 plus l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol : Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Sencor et Axiom sont des marques déposées de Bayer CropScience Inc. Lexone est une marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company. Dual, Magnum, et Primextra sont des marques déposées d'une compagnie du Groupe Syngenta.

9.1.3 AVANT LA PLANTATION – MÉLANGES EN RÉSERVOIR* - LE CANOLA

*MÉLANGES EN RÉSERVOIR – SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMENDATIONS SUR LE RÉENSEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.

Smoke 540 plus bromoxynil pour la suppression en présemis/préplantation des mauvaises herbes annuelles, vivaces et du canola spontané:

Appliquer Smoke 540 dans un mélange en réservoir avec le bromoxynil. Ce mélange en réservoir supprimera le canola spontané (tous types) en plus de supprimer les mauvaises herbes levées inscrites sur cette étiquette lorsque appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée (consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.0) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.0)) avant la plantation du canola (tous types).

Pour la suppression du canola spontané, appliquer le bromoxynil* à un taux de 350 g/ha (ex., 1,25 L/ha pour les herbicides contenant 280 g/L de bromoxynil, 1,5 L/ha pour les herbicides contentant 235 g/L de bromoxynil etc.) en mélange en réservoir avec Smoke 540 à un taux de 0,83-1,27 L/ha (mauvaises herbes annuelles) ou 1,67-3,33 L/ha (mauvaises herbes vivaces) avant la plantation du canola.

9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que les mauvaises herbes repoussent jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application, s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver la repousse ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée destructrice avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soja, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux de recommandations « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 0,67 pour cent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,34 pour cent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,67 pour cent consiste en 0,67 litre de l'herbicide SMOKE 540 dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,67 ou

- 1,34 pour cent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section « Équipement d'application » (5.2).
- 9.3.1 Restrictions sur le pâturage : Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les cultures qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. LAISSER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA DIFFUSION DE L'HERBICIDE SMOKE 540 À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.

9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.



9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT LES CÉRÉALES, LES OLÉAGINEUSES, LES LÉGUMINEUSES, LES FOURRAGES, LE MAÏS ET LES POMMES DE TERRE)

Pour la suppression des mauvaises herbes émergées dans tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée. Une application faite trop à l'avance du semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion d'émerger avant que la culture ne lève, car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

- 9.5.1 On peut appliquer SMOKE 540 avec 2,4-D amine ou ester) pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau, « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec Smoke 540 mélangé en réservoir » (7.2) pour plus de précisions.
- 9.5.2 On peut appliquer SMOKE 540 avec bromoxynil (Pardner) pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis, mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec R/T 540 Herbicide Liquide mélangé en réservoir » (7.2) pour plus de précisions.
- 9.5.3 On peut appliquer SMOKE 540 avec l'herbicide Pursuit® pour le soja avant le semis, ou bien après le semis, mais avant la levée de la culture. SMOKE 540 supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.0) ou « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.0)]. Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOJA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOJA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. Netherlands.

- 9.5.4 On peut appliquer l'herbicide SMOKE 540 avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs cultivé et sucré (la formulation d'amine seulement), le lin et le pois de grandes cultures (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide SMOKE 540 mélangé en réservoir » (7.2) pour plus d'informations.
- 9.5.5 On peut appliquer l'herbicide SMOKE 540 avec l'herbicide Buctril M pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge tracante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau avant le semis. Consulter le tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide SMOKE 540 mélangé en réservoir » (7.2) pour plus de renseignements.
- 9.5.6 On peut appliquer l'herbicide SMOKE 540 avec les formulations amine de MCPA pour les lentilles et les pois chiches avant le semis. Consulter le tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide SMOKE 540 mélangé en réservoir » (7.2) pour plus de renseignements.
- 9.5.7 Herbicide SMOKE 540 plus herbicide Express Toss-N-Go ou herbicide Express Toss-N-Go pâte granulée 75% dans des situations de présemis, le blé et l'orge peuvent être semés après un minimum de 24 heures après l'application. Se référer au tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec SMOKE 540 mélange en réservoir » pour plus de renseignements (section 7.2).

TOUJOURS SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N- GO OU À CELLE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N-GO PÂTE GRANULÉE 75% POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR DES DIRECTIVES D'APPLICATION, LE MÉLANGE DE RÉSERVOIR, ET DES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

9.5.8 On peut appliquer l'herbicide SMOKE 540 avec l'herbicide Banvel II, avant le semis, pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, et le maïscultivé seulement (ne pas appliquer avant de semer le maïs sucré). Consulter le tableau « Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide SMOKE 540 mélangé en réservoir » (7.2) pour plus d'informations.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Utiliser seulement dans les provinces des Prairies et la Région de la rivière de la

Paix en Colombie-Britannique.

9.5.9 On peut appliquer Smoke 540 **avec HEAT WG** avant de semer le brome des prés (production de semences et utilisation fourragère). Consulter le tableau, "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec Smoke 540 mélangé en réservoir**" (7.2) et la section 9.3 de l'étiquette de HEAT WG pour plus de précisions sur la lutte contre les mauvaises herbes.

Appliquer de 0,83 à 1,67 litre/ha de Smoke 540 avec de 26 à 71 g/ha de HEAT WG. Ajouter l'adjuvant MERGE, MSO Concentrate ou Amigo à un taux de 0,5 à 1 L/ha.

Toujours se référer à l'étiquette de chaque produit mélangé en réservoir pour de plus amples informations sur les précautions d'utilisation, les directives d'application et les restrictions de rotation des cultures. Ne pas appliquer les mélanges en réservoir du haut des airs.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante pour le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges ait levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à le taux recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur, mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera supprimée. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.9 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT. SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, SMOKÉ 540 peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés Roundup Ready®), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soja (incluant les variétés Roundup Ready®), et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à SMOKE 540 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉS. Une application avant la récolte aux variétés de canola (colza) et de soja Roundup Ready® va fournir une suppression des mauvaises herbes seulement.

SMOKE 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litre par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,67 à 3,33 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau « Guide pour la période d'application avant la récolte » (9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

NE PAS appliquer par voie aérienne.



9.9.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISIBLES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure : l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés Roundup Ready®)	Moins de 30	Gousses vont du vert au jaune : la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À FAIBLE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des capsules sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15% du fond) sont brunes et les graines cliquètent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun : les gousses sont mûres (jaune à brun), 80% - 90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOJA (incluant les variétés	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun : les gousses semblent sèches et brunes, 80% - 90% des
Roundup Ready®)		feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES, LES LUPINS SECS ET LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES PÒIS CHICHES, LES LUPINS SECS ET LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et pour la gestion de la récolte, SMOKE 540 peut être appliqué avant la récolte des pois chiches, des lupins secs et des fèveroles à petits grains (sèches). NE PAS appliquer aux récoltes destinées à la production de semences.

SMOKE 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litre par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité des grains ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour de plus amples renseignements, voir les directives ci-dessus. Un intervalle avant la récolte de 7 jours est requis.

DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	SYMPTÔMES VISIBLES
Pois chiche	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun :
Lupin séché		les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% des feuilles
Fèves séchées		originales sont tombées.
Moutarde (Jaune/blanche, brune, orientale)	Moins de 30	Les gousses sont mûres (vert à jaune); la plupart des grains vont du jaune au brun.
Millet Perlé	Moins de 30	Les grains seront durs et une couche noire opposée à l'embryon sera présente à la base du grain.
Sorgho Grain (à ne pas utiliser comme culture fourragère)	Moins de 30	Les grains auront une couche noire immédiatement au-dessus du point d'attache dans le fleuron près de la base du grain.
Caméline	Moins de 30	Quand 95 % des gousses ont changé de couleur, les graines sont fermes et moins de 40 % des graines sont verts
la graine de l'alpiste des canaries,	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.

REMARQUE:

Les grains de millet perlé ne doivent être récoltés que pour nourrir les animaux. NE PAS FAIRE PAITRE les animaux sur le fourrage de millet perlé traité ni en faire du foin.

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

SMOKE 540 MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC: HEAT LQ (SAFLUFÉNACIL) COMME AIDE À LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES.

Pour usage seulement dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière Paix de la Colombie-Britannique.

Smoke 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litre par hectare avec 73-

146 mL/ha de HEAT LQ. Ajouter l'adjuvant MERGE ou Amigo au taux de 0,5 L/ha dans 200 litres par hectare d'eau propre et appliquer par voie terrestre seulement.

Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour de plus amples renseignements, voir les directives ci-dessus. Le délai avant la récolte est de 7 jours. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Pour le type desi, appliquer au moment où l'andainage commence normalement, lorsque la majorité des plants sont jaunes, que la plupart des gousses sont mûres et que les graines sont passées du vert au jaune ou au brun. La partie supérieure de la plante peut être encore verte.

Pour le type kabuli, appliquer lorsque la majorité des plants et des gousses sont mûrs et secs, que les graines sont passées du vert au blanc ou à l'ocre et qu'elles se détachent des gousses. Le dessèchement est moins complet dans le type kabuli en raison de l'épaisseur de l'enveloppe des gousses.

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

9.9.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT

APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES (incluant la RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET L'INTÉREIR EN C.-B.)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DES RESTRICTIONS: Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

- 1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile, le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).
- 2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
- 3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne d'herbicide Smoke 540.
- 4. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Consulter les lignes directrices générales et précautions pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 (Zones tampons sans pulvérisation).

MODE D'EMPLOI

L'herbicide SMOKE 540 peut être pulvérisé au moyen d'un matériel d'application aérienne pour assurer la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison. L'herbicide SMOKE 540 peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soja. Ne pas traiter des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide SMOKE 540 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉS.

L'herbicide SMOKE 540 devrait être appliqué à un taux par hectare de 1,67 litre mélangé avec 20 à 50 litres d'eau propre au moyen d'un matériel d'application aérienne. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade de produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Le tableau « Directives pour la période d'application avant la récolte » (section 9,9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et au moins au stade du bouton. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et au moins au stade du bouton jusqu'à la floraison pour de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les plantations brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes :

FEUILLUS	CONIFÈRES
Caragana	Épinette
Caragana spp.	Picea spp.
Cerisier	Genévrier
Prunus spp.	Juniperus spp.
Érable	If
Acer spp.	Taxus spp.
Frêne	Pin
Fraxinus spp.	Pinus spp.
Lilas	Sapin
Syringa spp.	Abies spp.
Oliviers de Russie	
Elaegnus spp.	
Orme	
Ulmus spp.	· ·
Peuplier	
Populus spp.	
Saule	
Salix spp.	
Sorbier	
Sorbus spp.	

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraisières, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraisières seulement). Consulter la section « **Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application** » (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 23 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Nectarines, Poires, Pommes,	1,5 - 8	30	3	Annuelles et vivaces	

Pommes,	Mélange en	-	1	Annuelles et	Suppression durant la
Raisins	réservoir 1,5 –			vivaces	saison entière (pré-
	8				émergence).
	+ simazine 2,0				,
	–4,5 kg				Ne pas appliquer aux
	m.a./ha				sols grossiers,
					sableux ou
					graveleux.
					Se conformer aux
					restrictions plus
					rigoureuses de
					l'étiquette de chaque
					produit dans le
					mélange.
					melange.
					NE PAS appliquer
					aux vergers ou
					vignobles établis
					depuis moins de 1 ou
					3 ans respectivement.
					Le taux de Simazine
					équivaut à 2,25-5,0
					kg/ha de Princep
					Nine-T® ou à 4,0-
					9,0 kg/ha de
					Simadex®.
					Silliadex®.
		•			

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Raisins	1,5 – 8	14	3	Annuelles et vivaces	Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les drageons de la zone à traiter. Supprimer les drageons ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3
Bleuets cultivés (en corymbe)	1,87 – 3,73	30		Chiendent	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 0,67- 1,34% (application localisée)	Appliquer seulement lorsque les plants sont non en production	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	Appliquer en jet dirigé à mi-été lorsque les plants ne sont pas en production. Consulter la section 9.3 pour les instructions sur les applications localisées.
Avelines, Noisettes (plantations établies)	1,5 – 2,33	14	-	Annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix de Grenoble Châtaignes	1,5 – 8	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte, mais avant

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Noyer de Siebold					la gelée destructrice. Diluer dans 200- 300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 1,34% (consulter la section « Applicateurs à humectation », 9.12).
Canneberges	Solution à 13.4% (0,62L d'herbicide liquide SMOKE 540 + 4L d'eau)			Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (consulter la section 9.12).

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Fraises	Solution à 0,67-1,34% (application localisée) Solution à 22% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (consulter les sections 8.1 et 8.2). Consulter la section 9.3 pour les instructions des traitements localisés. Consulter la section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.
Betteraves sucrières	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	NÉ PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutas spp.	Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison. Consulter section 9.3 pour les instructions sur les traitements localisés.
Asperges	0,83 – 1,67	7	1	Ivraie semée à l'automne	Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperges.

Princep et Nine-T sont des marques déposées d'une compagnie du Groupe Syngenta. Simadex est une marque déposée d'Aventis CropScience UK Ltée.

CULTURES INTENSIVES À COURTE ROTATION DE PEUPLIERS (*Populus spp*)

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées,

avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en pulvérisation directe dans les cultures intensives à courte rotation établies de peupliers (*Populus spp.*)

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE, LA PULVÉRISATION, LA DÉRIVE OU LE BROUILLARD ENTRER EN CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DU TRONC, LES BRANCHES OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement. L'herbicide liquide SMOKE 540 peut être pulvérisé avant la plantation ou s'appliquer en arrosage dirigé dans les cultures intensives à courte rotation établies.

Appliquer l'herbicide liquide SMOKE 540 jusqu'au taux de 8 L/ha dans 50 – 100 L d'eau ou 150 – 300 L/ha pour la suppression du chiendent par voie terrestre seulement. Les applications du produit peuvent être faites de 1 à 3 fois par année pendant l'établissement de la plantation tout en ne dépassant pas la limite de 8 L/ha par année. Des pulvérisateurs munis d'un écran de protection doivent être utilisés lors de la vaporisation de la solution par arrosage dirigé. Laisser de 6 à 8 semaines d'intervalle entre les pulvérisations. Appliquer le produit sur des mauvaises herbes en croissance active.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI: Pour l'utilisation dans l'est du Canada seulement

Traitement généralisé à la fin de l'automne sur les champs de bleuets nains nouvellement établis

Pour réprimer le kalmia à feuilles étroites (*Kalmia angustifolia*) dans des champs de bleuets nains récemment défrichés, appliquer Smoke 540 l'automne quand les plants de plants de bleuets ont perdu 95 % de leurs feuilles, habituellement à la fin octobre ou en novembre. Ne pas appliquer Smoke 540 avant que les plants de bleuets aient subie une ou deux fortes gelées automnales. Les feuilles des plants de kalmia à feuilles étroites devraient être vertes à au moins 50 % au moment de l'application.

Appliquer 1,67 litre par hectare de Smoke 540 dans 200 à 300 litres d'eau propre aunmoyen d'une rampe de pulvérisation. Ne pas ajouter d'adjuvant au mélange à pulvériser. Ne traiter quebles secteurs du champ où le kalmia à feuilles étroites est présent. Appliquer le Smoke 540 avant de tailler les plants de bleuets nains et ne pas les faucher avant au moins 14 jours après l'application.

Tous les champs traités au Smoke 540 doivent être fauchés l'automne après le traitement ou le printemps suivant, avant le 15 mai.

Le délai d'attente avant la récolte de 550 jours.

L'utilisation d'engrais ou de fongicides pour supprimer les maladies des feuilles a démontré qu'ellebpouvait retarder la chute des feuilles et la période de dormance des plants de bleuets. Ne pas appliquerble Smoke 540 si les plants n'ont pas perdu 95 % de leurs feuilles. Les applications ne doivent pas être effectuées dans des années consécutives dans le même secteur traité. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter la section « Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application ».

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC L'ÉCORCE VERTE OU LE FEUILLAGE NON DORMANT DES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS NAINS. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC DES PLANTS AUTRES QUE DES CEUX EN DORMANCE PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

CULTURE	TAUX (l/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES	COMMENTAIRES
Bleuet nain	1,67	550	. 1	Le kalmia à feuilles étroites	Appliquer à la fin de l'automne quand les plants ont perdu 95 % de leurs feuilles (fin ctobre, novembre). Ne pas pulvériser le roduit dans les 550 jours précédant la récolte. Les secteurs traités doivent être fauchés après le traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT À L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (GINSENG NORD-AMÉRICAIN)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement): Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprimer les graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 1,67 litre par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

Jardins existants/établis: Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture audessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 1,67 litre par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes mentionnées qui croissent dans le soja, les haricots communs secs, les vergers, les raisins, et les plantations de canneberges (atocas), bluets nains et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soja et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des

dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produits sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir des meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverse.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient des meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1), pour le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.
- Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.
- Garder propres les surfaces humectantes.
- Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.
- Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.
- NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.
- NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.

- Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.
- Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.
- Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.
- Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau – mélanger 0,33 à 0,67 litre de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 3 pour cent à 7 pour cent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – mélanger 0,57 litre de ce produit dans 2 litres d'eau pour préparer une solution à 22 pour cent.

9.13 APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES AVEC SMOKE 540 AVANT LE SEMIS OU APRÈS LE SEMIS POURVU QUE LA CULTURE NE SOIT PAS ENCORE LEVÉE DANS TOUS LES CULTURES ET DANS LES TERRES EN JACHÈRE – CONDITIONS DE CHAMP MOUILLÉ SEULEMENT

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT APPLICATION AÉRIENNE POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES AVANT LE SEMIS DE TOUT CULTURES ET DANS LES TERRES EN JACHÈRE

À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES (incluant la RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN C.-B.)

NATURE DES RESTRICTIONS: Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification

importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).

- 2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
- 3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne de Smoke 540.
- 4. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Ce produit peut être appliqué avec l'équipement aérien seulement si l'équipement de sol ne peut pas être utilisé en raison des conditions d'un champ inondé.

Smoke 540 peut être appliqué avec de l'équipement d'application aérienne pour la suppression de certaines graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et la répression ou la suppression tout au long de la saison de certaines mauvaises herbes vivaces.

APPLIQUER CE PRODUIT SOIGNEUSEMENT POUR ÉVITER D'ENDOMMAGER LES PLANTES ET LES CULTURES DÉSIRABLES.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Epandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe d'aspersion n'excède pas 65% de l'envergure des ailes. Le type, la taille et l'orientation du gicleur doivent être configurés pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS).

L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ. Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l'utilisation

Epandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef (élaboré par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas appliquer sur un plan d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons sans pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-200-FARM (3276). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Zones tampons sans pulvérisation : Se référer à la section 5.3 pour les zones tampons sans pulvérisation requises.

MODE D'EMPLOI

CET USAGE EST LIMITÉ AUX SITUATIONS OÙ LES CONDITIONS DE CHAMP SONT EXTRÊMEMENT MOUILLÉES FAISANT EN SORTE QUE PULVÉRISATEURS AU SOL (TRACTEUR ET PULVÉRISATEUR POUR GRANDES CULTURES, PULVÉRISATEURS-ENJAMBEURS OU TOUT TYPE DE PULVÉRISATEUR AU SOL) NE PEUVENT PASSER DANS LE CHAMP POUR FAIRE DES APPLICATIONS POUR UN DÉSHERBAGE EFFICACE.

NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR SMOKE 540 AVEC TOUT AUTRE PRODUIT LORSQU'UNE APPLICATION AÉRIENNE DU PRODUIT EST FAITE.

Appliquer le produit à l'étape appropriée de croissance des mauvaises herbes. Consulter les tableaux des sections 7.1 et 8.1 pour les mauvaises herbes, les stades de croissance et les taux.

Pour des meilleurs résultats, les mauvaises herbes devraient être en croissance active.

Les conditions humides peuvent stresser les mauvaises herbes et ralentir la croissance des plantes, il est par conséquent recommandé d'utiliser le plus haut taux inscrit sur l'étiquette du produit pour les mauvaises visées.

Avant l'ensemencement de toute culture

Smoke 540 peut seulement être appliqué avec un équipement d'application aérienne pour la suppression des mauvaises herbes annuelles (se référer à la section 7.1) avant d'ensemencer toute culture. Appliquer Smoke 540 au taux de 0.5 - 1.67 L/ha.

Jachère

Smoke 540 peut être appliqué avec un équipement d'application aérienne au taux de 1,67 – 4,0 L/ha pour la suppression des mauvaises herbes annuelles (se référer à la section 7.1) et des mauvaises herbes annuelles (se référer à la section 8.1) sur les terres en jachère.

10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les

arbres et les espèces ligneuses mentionnées sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, des pipelines, des routes, des lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entreposage; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE: Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme indiqué dans le tableau suivant.



10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC SMOKE 540

AGRICULES AVE			TERRESTRE**	
MAUVAISES HERBES	APPLICAT RAM TAUX* (L/ha)	ION PAR	APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	COMMENTAIRES
Herbes annuelles et à feuilles larges	1,5 – 2,33	50 - 100		Mauvaises herbes en pleine croissance.
Vivaces Chiendent	1,67 3,17- 4,67	50 - 300 50 - 300	0,67 1,34	Mauvaises herbes en pleine croissance. Ajouter 0,5% v/v d'un
Chardon des champs (stade du bouton)	3,17- 4,67	100- 300	1,34	agent tensio-actif si le volume de l'eau dépasse 150 L (consulter la section 8.2.2)
Salicaire commune		300-600	(solution à 22% pour les appareils à humectation)	Taux supérieur pour supprimer à long terme les infestations graves. Consulter la section 10.2.2 pour des instructions concernant la salicaire
Autres vivaces	4,67 - 8	100- 300		commune. Été jusqu'à la fin de l'automne préférablement.
Broussailles et arbres Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine de l'Ouest, saule,	2 - 4	100- 300		Été jusqu'au début de l'automne (consultez la section 10.2).
Érable, framboisier/ronce remarquable, aulne	4	100- 300		Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne. En automne préférablement.

	APPLI	CATION	TERRESTRE**	
	APPLICAT			
	RAM			
MAUVAISES	TAUX*	VOL.	APPLICATION À	COMMENTAIRES
HERBES	(L/ha)	D'EAU	VOLUME ÉLEVÉ	
		* (L/ha)	AVEC LANCE	
			% SOLUTION	
Rénovation du				
gazon Mauvaises				
herbes annuelles et	1,67 - 8			Pour les vivaces, utiliser le
vivaces		300		taux supérieur de la gamme.
Les abords des	1) 0,5-	25 –	-	Consulter la section 7.1
chemins	0,67 +	150		pour les taux spécifiques
(largeur de 1-2m	1,25-2,5L			des mauvaises herbes
à côté des	d'herbicide			annuelles.
chemins)	Vanquish			
Mauvaises	ou			Pour les autres mélanges
herbes annuelles				de 2,4-D régler les taux en
(consulter les	2) 0,5-			conséquence.
sections des	0,67 +			
mélanges en	0,30L			Ne pas appliquer à l'eau
réservoir de	d'herbicide			stagnante.
l'étiquette de	Vanquish			
chaque produit	+ 1,2L			
pour les	2,4-D			
mauvaises herbes	amine500			
supprimées)				
Suppression	1,67-8	200-	-	Ne pas appliquer aux
résiduelle	+	400		sols grossiers, sableux ou
(annuelles et	4,0-9,0L			graveleux. Seulement une
vivaces)	Simadex			application par année.
Le composant	Simazine Fluide			
simazine de ce	riuide			Utiliser selon les instructions
mélange en				plus les restrictives de
réservoir				chaque etiquette des produits
supprime avant				dans le melange.
la levée tout au				
long de la saison la				Pour les autres mélanges de
plupart des				simazine enregistrés pour
graminées et				des sites industriels ou des
mauvaises herbes				terres non agricoles, régler
à feuilles larges qui germent.				les taux en conséquence ex.
qui germent.				2,0 –4,5 kg simazine/ha.

	APPLICATI	ONTERR	RESTRE**	
	APPLICATI RAMPE	ON PAR		
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU * (L/ha)	APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC LANCE % SOLUTION	COMMENTAIRES
Celui-ci peut aussi supprimer après leur levée certaines mauvaises herbes annuelles.				

^{*} Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).

Vanquish est une marque déposée d'une compagnie du Groupe Syngenta. Simadex est une marque déposée de Bayer CropScience Inc.

10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES

APPLICATION FOLIAIRE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée, car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour toute suppression subséquente, suivre un programme herbicide approuvé sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

10.2.1 APPLICATION TERRESTRE: TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des taux de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,67 pour cent à 1,34 pour cent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser le taux de 4 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (*Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée, car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.2.2 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU.
 SMOKE 540 Herbicide Liquide n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, consulter la section 9.12.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire commune devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la réinfestation des sites par la salicaire commune. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou À MÈCHE, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section « Équipement sélectif » (9.12) pour plus de précisions.

10.4 GAZONS

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les taux mentionées à la section « Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles » (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué aux sections « Mauvaises herbes supprimées » (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte régulière, appliquer le produit en sautant une tonte afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux parties souterraines de la plante. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux parties souterraines de la plante.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousses avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION – POUR TOUS USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,33 millilitre (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester. Voici une liste partielle des espèces supprimées:

Aulne	Érable*
Alnus spp.	Acer spp.
Bouleau	Pin
Betula spp.	Pinus spp.
Cèdre	Peuplier
Thuja spp.	Populus spp.
Cerisier	Pruche
Prunus spp.	Tsuga spp.
Douglas Taxifolié	Saule
Pseudotsuga spp.	Salix spp.

^{*} Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable grandifolié.

10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe, plus spécifiquement sur la zone de croissance (cambium), qui a besoin d'être traitée. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,33 millilitre de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface ni sur les racines exposées, car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section « Applications par injection S-pour tous usages sur les terres non agricoles » (10.5).